



FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(12 - 20 juin 1967)

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS: QUARANTE-TROISIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 8

NATIONS UNIES



FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(12 - 20 juin 1967)

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS: QUARANTE-TROISIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 8

NATIONS UNIES

New York, 1967

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/4403
E/ICEF/563

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
Sigles		vi
I. ORGANISATION DE LA SESSION	1 - 4	1
Représentation	2	1
Ordre du jour et documentation	3 - 4	1
II. POLITIQUE ET TENDANCES DU PROGRAMME	5 - 165	2
Examen de la politique d'assistance du FISE	5 - 24	2
Assistance approuvée	25 - 26	7
Rapports d'activité	27	11
Santé	28 - 83	11
Evaluation du programme de services d'hygiène maternelle et infantile	30 - 43	11
Rôle que pourrait jouer le FISE dans la planification de la famille	44 - 58	16
Politique d'assistance en matière d'éradication du paludisme	59 - 69	20
Lutte contre d'autres maladies	70 - 73	22
Rapport du Ccmité mixte FISE/OMS des directives sanitaires	74 - 83	23
Nutrition	84 - 117	26
Mise au point d'aliments riches en protéines	86 - 93	26
Evaluation des programmes de nutrition appliquée	94 - 105	29
Rapport du Ccmité mixte FAO/FISE des directives	106 - 117	33
Enseignement et formation professionnelle	118 - 126	36

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
Protection de la famille et de l'enfance	127 - 133	38
Planification en faveur de l'enfance et de la jeunesse dans le développement national	134 - 143	39
Comment atteindre les jeunes enfants	144 - 150	41
Formation	151 - 155	44
Evaluation des programmes	156 - 158	45
Secours d'urgence	159 - 165	46
Sécheresse en Inde	160	46
Viet-Nam	161 - 162	46
Moyen-Orient	163 - 165	47
III. SITUATION FINANCIERE	166 - 193	49
Recettes	166 - 180	49
Recettes du FISE en 1966	166 - 175	49
Prévisions de recettes pour 1967 et 1968 .	176 - 180	52
Plan financier pour 1967 et 1968	181 - 193	53
Disponible	192 - 193	55
IV. RAPPORT DU COMITE DU BUDGET D'ADMINISTRATION ..	194 - 222	56
Rapport financier du FISE pour l'exercice 1966	195 - 198	56
Budget des services d'administration et d'exécution pour l'exercice 1967	199	56
Budget des services d'administration et d'exécution pour l'exercice 1968	200 - 211	57
Projet de budget du Centre d'emballage et d'entreposage de Copenhague	209 - 211	59
Fonds des cartes de vœux	212 - 222	60

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragrapbes</u>	<u>Pages</u>
V. QUESTIONS DIVERSES	223 - 226	63
Expression de reconnaissance au Comité national canadien du FISE	223	63
Hommage au Directeur général adjoint chargé des programmes	224	63
Organisation de la session du Conseil d'administration de 1969 au Chili	225 - 226	63

ANNEXES

Annexe I. Représentation	64
Annexes II, III et IV*	

* Pour l'annexe II (Description des projets pour lesquels une aide a été approuvée en juin 1967), l'annexe III (Engagements et allocations approuvés par le Conseil d'administration en juin 1967) et l'annexe IV (Contributions versées au FISE), voir le texte anglais du présent rapport.

SIGLES

AID	Association internationale de développement
CMDS	Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FISE	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
HMI	Hygiène maternelle et infantile
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

I. ORGANISATION DE LA SESSION

1. Le Conseil d'administration a tenu ses 353^{ème} à 366^{ème} séances au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 12 au 20 juin 1967 1/.

Représentation

2. La liste des représentants est indiquée à l'annexe I du présent rapport.

Ordre du jour et documentation

3. L'ordre du jour (E/ICEF/560/Rev.1), tel qu'il a été adopté à la 353^{ème} séance, comprenait les questions de fond ci-après :

- a) Rapport du Directeur général sur l'état des travaux;
- b) Politique d'assistance du FISE;
- c) Evaluation des programmes :
 - i) Hygiène maternelle et infantile;
 - ii) Nutrition appliquée;
- d) Rôle que pourrait jouer le FISE dans la planification de la famille;
- e) Politique d'assistance pour l'éradication du paludisme;
- f) Rapport du Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires;
- g) Rapport du Comité mixte FAO/FISE des directives;
- h) Rapport du Comité du budget d'administration;
- i) Rapport du Comité du programme;
- j) Exposés des organisations non gouvernementales;
- k) Suggestions touchant l'ordre du jour provisoire et la conduite des débats de la session de 1968.

4. On trouvera dans le document E/ICEF/INF/28/Rev.2 une liste des documents publiés dans le cadre de la session de 1967.

1/ Le 20 juin le Conseil d'administration, composé des membres choisis pour la période commençant le 1^{er} août 1967, a consacré sa 367^{ème} séance à l'élection du Bureau et des comités pour la période allant du 1^{er} août 1967 au 31 juillet 1968. On trouvera un compte rendu de cette séance dans le document E/ICEF/564.

II. POLITIQUE ET TENDANCES DU PROGRAMME

Examen de la politique d'assistance du FISE

5. Le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur la "Politique d'assistance du FISE" (E/ICEF/559) rédigé à la demande du Conseil, afin de servir de base à un examen de la politique, des critères et des priorités à appliquer pour l'utilisation de l'assistance du FISE. Ce rapport ne suggérait aucun changement important mais proposait que les politiques éprouvées, mises au point au cours des années, soient adaptées aux possibilités nouvelles à la fois pour assurer aux enfants la protection dont ils ont besoin en tant que groupe vulnérable et pour les préparer comme il convient à contribuer au progrès des sociétés auxquelles ils appartiennent. Suivant le thème principal du rapport, la meilleure manière de promouvoir les fins humanitaires du FISE consistait à adopter une politique d'assistance qui serve non seulement l'intérêt immédiat des enfants, mais contribue également au développement économique et social à long terme des pays dans lesquels ils vivent.

6. Une section de ce rapport était consacrée à l'analyse des besoins des enfants et des possibilités d'action, envisagés suivant différents points de vue. Des centaines de millions d'enfants sont privés des moyens matériels qui leur permettraient de développer leurs capacités naturelles ^{2/}. La situation de l'enfance ne s'améliorait pas et devrait être considérée comme un problème d'une urgence croissante. Dans l'ensemble, les gouvernements des pays en voie de développement consacraient une part importante de leur budget aux programmes destinés à aider les enfants et les jeunes; cependant, les ressources nationales faisant défaut, dans la plupart des cas, il n'était pas possible de créer des services nationaux dans un avenir proche. L'expérience a montré cependant que des progrès pouvaient être accomplis si la famille, la collectivité et les pouvoirs publics locaux étaient aidés et stimulés et si les ressources humaines et matérielles existantes étaient utilisées plus efficacement. L'aide extérieure revêtait souvent une importance décisive dans ce processus.

7. Une autre section du rapport donnait un bref aperçu de l'évolution de l'assistance du FISE au cours des années; celle-ci avait d'abord pris la forme de secours d'urgence; puis le FISE a fait porter ses efforts plus particulièrement sur certaines catégories d'aide; à partir de 1961 il s'est efforcé de plus en plus de relier l'assistance aux priorités nationales et de considérer "l'enfant comme un tout".

8. La section la plus importante du rapport met en relief le point de vue du Directeur général selon lequel le FISE doit s'efforcer davantage d'harmoniser et de conjuguer son aide avec les efforts de développement des pays intéressés. Etant

^{2/} Environ 690 millions d'enfants de moins de 15 ans vivent dans des pays [non compris la Chine (continentale)] dont le revenu national par habitant est inférieur à 500 dollars et 490 millions d'entre eux vivent dans des pays où le revenu par habitant est inférieur à 100 dollars par an.

donné que les besoins des pays en voie de développement varient selon les périodes, le FISE ne peut énoncer de priorités générales dans des domaines tels que la santé, l'éducation et la nutrition. De même qu'il préconise une adaptation de l'assistance aux besoins du pays, le FISE considère que les priorités doivent être déterminées en accord avec chaque pays, compte tenu de facteurs particuliers tels que la situation locale de l'enfance et de la jeunesse, la répartition des ressources à l'intérieur des différentes régions du pays, les aspirations de la population, le personnel et les moyens financiers disponibles, ainsi que la stratégie adoptée pour créer les services permanents nécessaires, en les replaçant, si possible, dans le cadre d'un plan de développement national. Dans la pratique, cette conception n'est pas d'une application facile et mérite de retenir davantage l'attention tant du FISE que des organismes techniques des Nations Unies.

9. On fait observer dans le rapport que les pays rencontrent des problèmes différents aux différents stades de leur développement économique et social et que même dans des pays se développant rapidement, des problèmes anciens se posent encore dans les zones arriérées. C'est pourquoi il n'est pas souhaitable que toute l'aide du FISE aille aux pays les plus pauvres. Cependant le FISE devrait examiner plus attentivement la possibilité de fournir une "assistance spéciale" plus généreuse à ces pays. Dans les pays en voie de développement les plus avancés, une aide d'une importance réduite pouvait être apportée à des projets "d'amorçage" ayant un double intérêt puisque leurs résultats pouvaient être utiles à d'autres pays.

10. Il était évident que le FISE n'avait pas, de manière générale, des moyens financiers suffisants pour aider des projets de portée nationale. En utilisant ses ressources de façon à produire un effet de multiplication maximum, le FISE pouvait apporter une aide stratégique appréciable et encourager les innovations. Le FISE devait continuer à jouer un rôle de catalyseur en aidant des projets pilotes ou des projets de démarrage; lorsqu'ils étaient couronnés de succès, ces projets pouvaient ensuite attirer de nouvelles ressources provenant de l'intérieur du pays bénéficiaire et d'autres sources d'aide extérieure. C'est dans ce contexte que s'inscrivaient les efforts du FISE visant à encourager une augmentation constante du volume de l'aide extérieure destinée aux programmes en faveur des enfants des pays en voie de développement.

11. Il était essentiel que le FISE continue à profiter au maximum des conseils techniques des organismes des Nations Unies, à élargir sa collaboration avec les commissions économiques régionales et les instituts de développement et à travailler en liaison étroite avec les organisations non gouvernementales pour toutes les activités présentant un intérêt commun. Le FISE doit maintenir et renforcer les relations de travail étroites qui existent déjà avec les représentants résidents du Programme des Nations Unies pour le développement afin qu'il s'instaure une compréhension mutuelle et profonde de l'effort global de développement du pays et de l'importance de l'aide fournie aux enfants et aux adolescents à cet égard.

12. Un des thèmes généraux qui se sont dégagés de la discussion mettait en relief la nécessité d'assouplir l'action du FISE pour faire en sorte que l'aide en faveur de l'enfance ou de la jeunesse puisse s'adresser à tout besoin hautement prioritaire et coïncide, dans toute la mesure du possible, avec un sérieux effort de développement. On a reconnu qu'étant donné la diversité des pays bénéficiant

de l'aide du FISE chaque gouvernement devait définir lui-même sa politique vis-à-vis de l'enfance, compte tenu des circonstances qui lui étaient propres; cependant le FISE pouvait aider les gouvernements à élaborer cette politique ou fournir une aide pour des projets particuliers.

13. Dans de nombreux pays, différents ministères adressant concurremment des demandes pour obtenir une aide du FISE, on a fait observer que les secrétariats du FISE et des organismes techniques des Nations Unies avaient un rôle important à jouer pour veiller à ce qu'un choix judicieux soit effectué entre ces demandes. Certaines délégations ont estimé que le FISE devrait préconiser un certain ordre de priorités (placer, par exemple, la lutte contre la faim au premier rang, puis la lutte contre les maladies, et ensuite l'éducation; ou bien accorder une priorité aux régions rurales ou à des activités préventives). D'autres ont estimé que si l'aide accordée servait non seulement l'intérêt immédiat des enfants mais favorisait également le développement économique et social à long terme du pays, et si ces projets étaient destinés à satisfaire des besoins prioritaires reconnus de l'enfance, le Conseil d'administration n'avait pas lieu de se préoccuper outre mesure du schéma de répartition des allocations entre les différents secteurs ou de l'extension de l'aide du FISE à de nouvelles activités. On a souligné la nécessité d'introduire des innovations dans les programmes, de trouver de nouvelles méthodes de formation et des formules nouvelles pour résoudre les problèmes, et d'accorder une plus grande importance aux possibilités d'aide locale.

14. Dans l'ensemble, l'importance de l'effet de multiplication pour l'utilisation des ressources du FISE et en particulier l'importance "des facteurs de croissance" s'est trouvée confirmée. On a reconnu que le succès de l'assistance du FISE reposait sur un certain nombre de facteurs dont les plus importants étaient le choix et la préparation minutieuse des projets, l'attention vigilante apportée à l'administration et à la mise en oeuvre des projets et le maintien de l'aide pendant une période suffisamment longue. Il importait d'encourager des personnes capables et dynamiques à apporter leur concours aux projets 3/.

15. On a estimé que l'un des principaux mérites de la politique du programme du FISE résidait dans le fait qu'il ne se contentait plus de satisfaire les besoins physiques de l'enfant mais se préoccupait également de son développement intellectuel et, en outre, de l'interdépendance des divers besoins. L'enfant "considéré comme un tout" doit être traité à la fois en tant qu'individu et en tant qu'élément de la société. Il était certain que l'assistance fournie devait être évaluée essentiellement en fonction de l'intérêt des enfants, cependant elle devait être replacée dans le cadre de l'amélioration de la situation de la famille et de la collectivité. Si l'on était fondé à attacher une importance croissante à la préparation des jeunes en tant que futurs adultes productifs, l'amélioration de la santé ou de l'éducation devait être considérée comme un bien en soi. A cet égard on a estimé que l'opinion exprimée par le Directeur général dans son rapport (E/ICEF/559, par. 2) et selon laquelle "le souci humanitaire et élémentaire d'aider les enfants à vivre décemment a été et reste un mobile important de l'assistance du FISE", devait continuer à orienter la politique du FISE.

3/ Pour plus de détails, voir plus loin paragraphe 154.

16. Plusieurs délégations ont craint que le FISE n'ait tendance à éparpiller son aide outre mesure, en l'étendant à des domaines dont l'intérêt direct est secondaire pour les enfants. Etant donné que les ressources du FISE sont limitées, on a estimé qu'il fallait s'efforcer de concentrer les efforts pour faire face aux besoins les plus urgents de l'enfance aussi efficacement que possible et ne pas empiéter sur des domaines qui pouvaient être du ressort d'autres organismes, risquant ainsi de faire perdre au FISE son identité particulière. Certaines délégations qui avaient exprimé la même opinion lors de sessions antérieures du Conseil d'administration ont déclaré qu'elles étaient convaincues, comme le Directeur général, que si l'aide globale du FISE devait être assez diverse, elle devait être concentrée sur un plus petit nombre de projets plus vastes, à l'intérieur de chaque pays. Cependant on a admis que l'existence de petits projets était parfois justifiée, en raison des dimensions réduites du pays ou de l'intérêt que présentent des tentatives expérimentales qu'il convient d'encourager. L'objectif essentiel était d'opérer un choix judicieux dans chaque pays et de n'aider que les projets présentant un intérêt soit immédiat soit potentiel, et qui étaient adaptés aux besoins et à la capacité d'absorption du pays, et de donner à ces projets un appui suffisamment énergique pour assurer leur succès.

17. On a félicité le secrétariat du FISE des efforts qu'il a déployés pour se maintenir en rapport avec les sources d'aide extérieure, notamment d'aide bilatérale et multinationale, qui pourraient être amenées à s'intéresser aux besoins de l'enfance. On a estimé que ces efforts devaient être intensifiés de manière à augmenter le volume de l'aide extérieure fournie tant par les gouvernements que par des sources privées et destinée aux programmes en faveur des enfants relevant du développement social, par l'intermédiaire du FISE ou d'autres organismes.

18. Lors de l'examen de la répartition de l'aide entre les pays, le Conseil d'administration dans son ensemble a reconnu qu'il était difficile de fixer des contingents ou de mettre au point des formules de façon rigide et automatique. Certaines délégations ont estimé que l'on devait tenir compte davantage de l'importance de la population infantine pour répartir les allocations. Le Directeur général a déclaré que, malgré toute la valeur de ce critère, il serait difficilement applicable étant donné que le FISE ne dispose pas de ressources suffisantes pour aider des projets de portée nationale. Outre le chiffre de la population infantine, le FISE doit tenir compte du produit national brut par habitant, de l'intérêt du projet proposé, ainsi que d'autres éléments particuliers. De l'avis du Directeur général, la répartition des ressources entre les différentes régions d'un pays donné et le niveau très insuffisant de certaines zones rurales et péri-urbaines doivent retenir tout particulièrement l'attention. Certaines délégations ont fait observer qu'il fallait faire très largement confiance aux connaissances et aux capacités du personnel local du FISE et au jugement du Directeur général et de ses collègues. On a demandé que le Directeur général procède tous les deux ans à une analyse de la répartition de l'aide par groupes de pays, eu égard au revenu national, à la population infantine et à la part de l'assistance du FISE réservée à chaque enfant, ce qui permettrait au Conseil d'examiner le schéma de la répartition de l'aide par pays. Le Directeur général a indiqué qu'une telle analyse serait effectuée.

19. Une délégation a exprimé l'opinion que les pays d'Asie et de l'Afrique ayant récemment accédé à l'indépendance devraient bénéficier d'une aide plus importante.

L'ensemble du Conseil d'administration s'est prononcé en faveur d'une généralisation de l'octroi d'une assistance plus généreuse aux pays les plus pauvres. Plusieurs délégations ont émis l'avis que l'aide aux pays en voie de développement les plus avancés pouvait être précieuse, même si elle est plus limitée, lorsqu'elle visait à résoudre les problèmes de leurs régions les plus défavorisées, ou à entreprendre des projets pilotes. On a estimé que le FISE devrait collaborer avec tout pays connaissant de graves problèmes relatifs à l'enfance, qu'il ne peut résoudre par lui-même. Une délégation a pensé qu'il serait souhaitable de définir les critères permettant de déterminer à quel moment l'aide accordée au pays devrait prendre fin. Une délégation a demandé au Directeur général d'effectuer chaque année une analyse de la répartition de l'aide par groupe de pays en tenant compte du revenu national et de l'importance de la population infantine. Le Directeur général a accepté de procéder à une telle analyse.

20. Dans son rapport, le Directeur général a indiqué qu'il serait mieux à même de déterminer les éléments de l'aide apportée par le FISE à un pays donné qui sont le plus profitables aux services nationaux en faveur de l'enfance, s'il était au courant des opinions généralement admises concernant les moyens les plus appropriés de développer ces services. Ces opinions ont rarement été exposées, et le Directeur général a suggéré que le FISE collabore avec les gouvernements, les organismes techniques et les organismes non gouvernementaux pour déterminer la valeur des différentes solutions proposées aux problèmes de l'enfance. Cependant une délégation a émis des doutes quant au principe d'une participation financière du FISE à ces recherches. Le Directeur général a déclaré que le rôle du FISE consisterait, au cours d'une première étape, à appeler l'attention des organismes appropriés sur la nécessité d'entreprendre de telles recherches, et à cet égard les délégations représentées au Conseil d'administration pourraient jouer un rôle utile en entrant en rapport avec des organismes de leur pays. A cet égard le Directeur général a estimé qu'il était prématuré de prendre une décision concernant le principe de l'assistance financière du FISE dans ce domaine. En ce qui concerne la recherche en général, plusieurs délégations ont souligné l'importance de l'aide du FISE à la recherche appliquée, axée sur les problèmes pratiques dont la solution renforcerait directement la valeur de l'aide du FISE. On a également envisagé la possibilité d'entreprendre des projets accordant une aide plus importante au rassemblement de données de base sûres, nécessaires aux activités de planification et d'évaluation 4/.

21. Le Directeur général a été félicité pour avoir insisté sur l'importance que revêt une collaboration et une coordination étroites avec d'autres organismes des Nations Unies. Les efforts déployés pour intégrer les activités du FISE dans l'ensemble du processus de développement ont donné une importance particulière à la coordination, notamment avec le Programme des Nations Unies pour le développement et avec les activités de développement régional, dans toute la mesure du possible. Le Directeur général souhaitait simplifier et rationaliser les méthodes de coordination chaque fois que cela était possible et le Conseil d'administration l'a encouragé dans cette voie.

22. Les membres du Conseil d'administration ont fait valoir qu'en coordonnant ses travaux aussi étroitement que possible avec les autres programmes d'assistance

4/ Pour plus de détails sur l'examen de l'évaluation des programmes, voir plus loin paragraphes 156 à 158.

et les plans de développement nationaux, le FISE devait en même temps conserver sa personnalité et son identité propres qui ont fait son originalité, et qui lui ont valu la popularité et l'affection universelle, en dépit de ses ressources modestes. Le Directeur général a déclaré qu'il partageait entièrement ce point de vue.

23. Un certain nombre de délégations se sont félicitées de la participation croissante des organisations non gouvernementales et bénévoles aux projets aidés par le FISE, et dont divers aspects ont été signalés à l'attention du Conseil par le Directeur général, les directeurs régionaux, le Comité d'organisations non gouvernementales auprès du FISE dans son rapport au Conseil d'administration (E/ICEF/NGO/108), et les exposés présentés par les organes directeurs de plusieurs organisations non gouvernementales au Conseil d'administration 5/. La participation des organisations non gouvernementales était particulièrement importante parce qu'elle permettait de donner aux mères des connaissances et une compréhension nouvelles, d'atteindre l'enfant en bas âge, d'organiser des activités communautaires, ainsi que pour les activités de formation et pour les projets pilotes. La possibilité d'obtenir des organisations non gouvernementales une aide supplémentaire ou complémentaire pour les programmes bénéficiant de l'aide du FISE devait retenir toute l'attention du FISE. L'enthousiasme et l'intérêt des organismes bénévoles et des volontaires pourraient être un facteur important permettant d'attirer notamment l'attention sur des problèmes négligés, d'organiser des projets, d'élargir la portée de programmes gouvernementaux et d'obtenir un appui local permanent, tant pendant la durée du projet d'aide internationale que lorsque celui-ci a pris fin.

24. Bien que les délégations n'aient pas toutes accordé la même importance aux différents points soulevés, dans l'ensemble, la portée et les caractéristiques de l'aide du FISE ont été estimées satisfaisantes et adaptées au rôle d'un organisme qui consacre ses activités aux besoins de l'enfance et de la jeunesse, et aux méthodes utilisées pour fournir cette aide. Le Directeur général a été félicité pour la clarté de son rapport et pour son exposé lucide des problèmes rencontrés par le FISE. Le Conseil d'administration a demandé au Directeur général de publier une version révisée de ce rapport, en vue de lui donner une large diffusion.

Assistance approuvée

25. Le Conseil a examiné le rapport du Comité du programme (E/ICEF/P/L.988) de sa 306ème à sa 316ème séance, du 5 au 8 juin 1967, et il a approuvé une assistance aux programmes qui porte le total des allocations au titre des programmes pour 1967 à 41,7 millions de dollars et celui des engagements à 47,1 millions de dollars. Les crédits affectés aux dépenses des services d'administration et d'exécution (voir par. 208) portent le montant des allocations pour 1967 à 50,4 millions de dollars et celui des engagements à 55,9 millions de dollars. (Voir tableaux 1, 2 et 3 ci-après.) On trouvera à l'annexe II une description de chacun des projets pour lesquels une aide a été approuvée.

5/ Pour plus de détails sur le rôle des organisations bénévoles dans les activités menées dans le cadre des programmes, voir plus loin paragraphes 37, 95, 96 b), 99 f), 104, 111, 129, 131, 136, 146 et 154. Pour plus de détails sur les déclarations faites par les organisations non gouvernementales devant le Conseil, voir les notes de bas de page 7, 14, 21, 25, 31 et 35.

Tableau 1

Etat récapitulatif des engagements et allocations approuvés au titre des programmes à la session de juin 1967 du Conseil d'administration a/

	<u>Engagements b/</u>		<u>Allocations c/</u>	
	Montant (en milliers de dollars des Etats-Unis)	Pourcentage du total	Montant (en milliers de dollars des Etats-Unis)	Pourcentage du total
AIDE A LONG TERME				
Santé	18 895,1	43,3	20 010,6	51,4
Services de santé	(12 428,4)	(28,5)	(14 059,9)	(36,1)
Lutte contre les maladies	(6 466,7)	(14,8)	(5 950,7)	(15,3)
Nutrition	6 035,1	13,8	4 979,5	12,8
Protection de la famille et de l'enfance	2 563,2	5,9	2 080,2	5,3
Enseignement	13 447,8	30,8	8 778,1	22,6
Formation professionnelle	416,0	1,0	506,0	1,3
Services intégrés	257,0	0,6	239,0	0,6
Autres projets	248,0	0,6	569,0	1,5
Montant total de l'aide à long terme, fret non compris	41 862,2	96,0	37 162,4	95,5
SECOURS D'URGENCE	1 738,0	4,0	1 738,0	4,5
Montant total de l'aide aux programmes, fret non compris	43 600,2	<u>100,0</u>	38 900,4	<u>100,0</u>
FRET	3 500,0		2 800,0	
Montant total de l'aide aux programmes	<u>47 100,2</u>		<u>41 700,4</u>	

a/ Y compris les secours d'urgence à l'Inde approuvés en janvier 1967 à la suite d'un vote par correspondance.

b/ Les engagements représentent le montant de l'assistance nouvelle que le FISE s'engage à fournir au cours d'une période allant d'un à cinq ans et pour laquelle des allocations doivent être faites chaque année.

c/ Les allocations sont les montants approuvés pour couvrir pendant la période de douze mois suivante le coût de l'assistance demandée par les pays, de manière à remplir les engagements que le Conseil d'administration a pris lors de sessions antérieures ou à sa session en cours.

Tableau 2

Etat récapitulatif des engagements approuvés par le Conseil d'administration en juin 1967 par région et par catégorie de programmes^{a/}
(en dollars des Etats-Unis)

	Afrique	Asie orientale et Pakistan	Asie centrale et méridionale	Méditerranée orientale	Europe	Amériques	Programmes inter-régionaux	Total	Pourcentage
SANTÉ	2 906 577	5 442 969	4 240 796	2 200 694	9	4 104 000	-	18 895 045	43,34
Services de santé	2 856 490	3 735 969	3 281 796	886 248	-	1 667 864	-	12 428 367	28,51
Lutte contre les maladies	50 087	1 707 000	959 000	1 314 446	9	2 436 136	-	6 466 678	14,83
Paludisme	50 000	28 000	440 000	1 157 000	-	2 426 000	-	4 101 000	9,41
Tuberculose/BCG	87	1 171 000	519 000	66 146	-	10 136	-	1 766 369	4,05
Trachome	-	253 000	-	23 000	-	-	-	276 000	0,63
Lèpre	-	74 000	-	-	-	-	-	74 000	0,17
Pian	-	181 000	-	-	-	-	-	181 000	0,41
Autres maladies	-	-	-	68 300	9	-	-	68 309	0,16
NUTRITION	664 900	428 000	4 213 000	499 420	40 000	189 600	177	6 035 097	13,84
Nutrition appliquée, éducation nutritionnelle et activités connexes	299 900	416 000	3 032 000	148 000	40 000	189 600	-	4 125 500	9,46
Conservation du lait	185 000	-	351 000	1 420	-	-	-	537 420	1,23
Mise au point d'aliments riches en protéines	180 000	-	830 000	350 000	-	-	177	1 360 177	3,12
Autres projets	-	12 000	-	-	-	-	-	12 000	0,03
PROTECTION DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE	835 228	993 000	189 000	425 000	-	121 000	-	2 563 228	5,88
ENSEIGNEMENT	1 781 100	8 209 700	869 000	1 622 000	-	966 000	-	13 447 800	30,84
FORMATION PROFESSIONNELLE	334 000	82 000	-	-	-	-	-	416 000	0,95
SERVICES INTEGRES	151 000	-	-	-	106 000	-	-	257 000	0,59
AUTRES PROGRAMMES	-	-	-	-	-	103 000	145 000	248 000	0,57
MONTANT TOTAL DE L'AIDE A LONG TERME	6 672 805	15 155 669	9 511 796	4 747 114	146 009	5 483 600	145 177	41 862 170	96,01
SECOURS D'URGENCE	-	-	-	-	-	-	-	1 738 000	3,99
TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	43 600 170	100,00
FRET	-	-	-	-	-	-	-	3 500 000	-
MONTANT TOTAL DE L'AIDE AUX PROGRAMMES	-	-	-	-	-	-	-	47 100 170	-
Dépenses des services d'exécution pour 1968	-	-	-	-	-	-	-	5 708 200	-
Dépenses d'administration pour 1968	-	-	-	-	-	-	-	3 141 000	-
TOTAL GENERAL	-	-	-	-	-	-	-	55 949 370	-

a/ Y compris les secours d'urgence à l'Inde approuvés en janvier 1967 à la suite d'un vote par correspondance.

Tableau 3

Etat récapitulatif des allocations approuvées par le Conseil d'administration en juin 1967 par région et par catégorie de programmes^{a/}
(en dollars des Etats-Unis)

	Asie				Europe	Amérique	Programmes inter-régionaux	Total	Pourcentage
	Afrique	Asie orientale et Pakistan	Asie centrale et méridionale	Méditerranée orientale					
SANTÉ	3 384 577	6 353 969	4 296 796	2 200 694	9	3 700 500	74 000	20 010 545	51,44
Services de santé	3 334 490	5 162 969	3 337 796	886 248	-	1 264 364	74 000	14 059 867	36,14
Lutte contre les maladies	50 087	1 191 000	959 000	1 314 446	9	2 436 136	-	5 950 678	15,30
Paludisme	50 000	47 000	440 000	1 157 000	-	2 426 000	-	4 120 000	10,59
Tuberculose/BCG	87	685 000	519 000	66 146	-	10 136	-	1 280 369	3,29
Trachome	-	85 000	-	23 000	-	-	-	108 000	0,28
Lèpre	-	193 000	-	-	-	-	-	193 000	0,50
Plan	-	181 000	-	-	-	-	-	181 000	0,46
Autres maladies	-	-	-	68 300	9	-	-	68 309	0,18
NUTRITION	961 900	361 000	2 738 000	219 420	362 000	237 000	100 177	4 979 497	12,80
Nutrition appliquée, éducation nutritionnelle et activités connexes	418 900	549 000	2 157 000	148 000	40 000	237 000	-	3 349 900	8,61
Conservation du lait	363 000	-	351 000	1 420	322 000	-	1	1 037 420	2,67
Mise au point d'aliments riches en protéines	180 000	-	230 000	70 000	-	-	1100 177	580 177	1,49
Autres projets	-	12 000	-	-	-	-	-	12 000	0,03
PROTECTION DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE	664 228	894 000	189 000	236 000	-	97 000	-	2 080 228	5,35
ENSEIGNEMENT	1 831 100	3 568 000	884 000	1 063 000	-	1 432 000	-	8 778 100	22,57
FORMATION PROFESSIONNELLE	424 000	82 000	-	-	-	-	-	506 000	1,30
SERVICES INTEGRES	133 000	-	-	-	106 000	-	-	239 000	0,61
AUTRES PROGRAMMES	-	-	-	-	-	9 000	560 000	569 000	1,46
MONTANT TOTAL DE L'AIDE A LONG TERME	7 398 805	11 258 969	8 107 796	3 719 114	468 009	5 475 500	734 177	37 162 370	95,53
SECOURS D'URGENCE	-	-	-	-	-	-	-	1 738 000	4,47
TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	38 900 370	100,00
FRET	-	-	-	-	-	-	-	2 800 000	-
MONTANT TOTAL DE L'AIDE AUX PROGRAMMES	-	-	-	-	-	-	-	41 700 370	-
Prévisions de dépenses des services d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	2 706 525	-
Prévisions de dépenses d'administration	-	-	-	-	-	-	-	1 547 875	-
Prévisions de dépenses des services d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	2 854 100	-
Prévisions de dépenses d'administration	-	-	-	-	-	-	-	1 570 500	-
TOTAL GENERAL	-	-	-	-	-	-	-	50 379 370	-

a/ Y compris les secours d'urgence à l'Inde approuvés en janvier 1967 à la suite d'un vote par correspondance.

26. A la clôture de la session, il restait sur le montant des engagements pris au titre des programmes un solde de 30,5 millions de dollars pouvant faire l'objet d'allocations ultérieures. Comme le montre le tableau 4 de l'annexe III, on prévoit que les allocations devront s'échelonner de la façon suivante : 20,4 millions de dollars en 1968; 6,3 millions de dollars en 1969; 2,5 millions de dollars en 1970 et 1,3 million de dollars en 1971.

Rapports d'activité

27. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport du Directeur général sur l'état des travaux (E/ICEF/558), qui comprenait une introduction donnant une idée générale des principales questions concernant les activités du FISE, un chapitre sur l'état d'avancement du programme et les tendances dans lequel étaient incorporés trois rapports spéciaux demandés par le Conseil (l'un sur le jeune enfant de 1 à 6 ans, l'autre sur la mise au point d'aliments riches en protéines, le troisième étant une évaluation préliminaire des conférences régionales sur l'enfance et la jeunesse dans le développement national), ainsi qu'une analyse des opérations financières. Dans ce rapport figuraient également les vues du Directeur général sur un certain nombre de points de l'ordre du jour. En outre, le Conseil était saisi de rapports sur l'état des travaux dans les régions : en Afrique du Nord (E/ICEF/558/Add.1), en Afrique au sud du Sahara (E/ICEF/558/Add.2), en Europe (E/ICEF/558/Add.3), dans les Amériques (E/ICEF/558/Add.4), en Méditerranée orientale (E/ICEF/558/Add.5), en Asie centrale et méridionale (E/ICEF/558/Add.6), en Asie orientale et au Pakistan (E/ICEF/558/Add.7 et Corr.1).

Santé

28. Le Conseil a approuvé, au titre des projets concernant la santé, des allocations s'élevant au total à 20 millions de dollars, soit 51,4 p. 100 du total des allocations au titre des programmes. En 1966, le Conseil avait approuvé à ce titre des allocations de 16,2 millions de dollars, ce qui représentait 58,6 p. 100 des allocations pour les programmes.

29. Les deux principaux domaines de la santé dans lesquels le FISE fournissait une aide étaient toujours les services de santé de base, pour lesquels le Conseil a approuvé une allocation de 14,1 millions de dollars en 1967, et l'éradication du paludisme, pour laquelle il a approuvé une allocation de 4,1 millions de dollars. Les allocations affectées à ces deux secteurs représentaient 90 p. 100 de la totalité des crédits alloués dans le domaine de la santé. Le Conseil a examiné de façon très approfondie les progrès réalisés et les principes directeurs relatifs aux programmes dans ces deux secteurs.

Évaluation du programme de services d'hygiène maternelle et infantile

30. Depuis plusieurs années le Conseil considère les services d'hygiène maternelle et infantile comme le type de programme fondamental que doit appuyer le FISE. De plus, ces services constituent une condition indispensable au succès d'autres projets dans de nombreux domaines intéressant le FISE. A quelques rares exceptions près, tous les pays bénéficiant d'une assistance du FISE reçoivent une aide pour leurs services d'hygiène maternelle et infantile. De 1960 à 1965 le FISE a alloué pour ce type d'activités, environ 41,6 millions de dollars, soit plus du quart de l'aide totale du FISE. En 1967, le Conseil

a affecté aux services de santé de base, comportant les services d'hygiène maternelle et infantile 14,1 millions de dollars, soit 36 p. 100 du total des allocations pour les programmes. A la fin de 1966 plus de 8 700 centres de santé principaux et plus de 24 500 centres de santé secondaires avaient été équipés par le FISE. En 1966 le nombre des centres principaux nouvellement assistés dépassait 750 et celui des sous-centres 2 100.

31. Le Conseil était saisi d'une évaluation des services d'hygiène maternelle et infantile (HMI) assistés conjointement par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le FISE pendant la période comprise entre 1960 et 1964 6/. Cette évaluation a d'abord été examinée par le Comité FISE/OMS des directives sanitaires (CMDS) (E/ICEF/556, sect. 7).

32. Parmi les conclusions générales qui se dégagent de cette évaluation, le CMDS a considéré que les conclusions suivantes revêtaient une importance primordiale :

- a) L'aide accordée par l'OMS et le FISE aux programmes d'HMI a été fructueuse et elle a contribué aux progrès sensibles enregistrés en quantité et en qualité. Le matériel et les moyens de transport fournis ont été particulièrement utiles pour les programmes.
- b) Les gouvernements, conscients du besoin d'améliorer les services d'HMI et de disposer d'un personnel plus nombreux et mieux qualifié, ont accueilli avec satisfaction le concours de l'OMS et du FISE ainsi que leur assistance.
- c) Les populations, qui souhaitent bénéficier plus largement des services d'HMI, se sont révélées désireuses de contribuer à l'amélioration et à l'expansion des activités d'HMI dans le cadre de l'action communautaire.
- d) Les pays ont reconnu l'importance de la planification des services de santé et beaucoup d'entre eux ont élaboré des plans à cet effet.
- e) L'intégration des activités d'HMI dans les services sanitaires de base et l'intégration des activités curatives et préventives à l'intérieur des services d'HMI ont été entreprises dans de nombreux pays, et les pays tendent de plus en plus vers une conception d'ensemble des problèmes que pose la santé des mères et des enfants.

33. De l'avis du CMDS, l'évaluation a révélé que les services d'HMI présentaient deux points faibles principaux :

- a) La qualité des soins fournis varie considérablement, en particulier dans les centres de santé qui sont les plus éloignés du personnel d'encadrement et, dans maints pays, on pourrait l'améliorer sensiblement.

6/ Cette évaluation (E/ICEF/L.1267), préparée par l'OMS, a été établie à partir de données fournies par les pays et les bureaux extérieurs de l'OMS et du FISE ainsi qu'à partir d'études effectuées sur place par cinq consultants de l'OMS dans les pays suivants : Ouganda (E/ICEF/L.1267/Add.1), Colombie (E/ICEF/L.1267/Add.2), Tunisie (E/ICEF/L.1267/Add.3), Turquie (E/ICEF/L.1267/Add.4), Inde (E/ICEF/L.1267/Add.5) et Philippines (E/ICEF/L.1267/Add.6).

- b) S'il est difficile, faute de renseignements sûrs, d'évaluer le degré de couverture atteint dans la population par les services d'HMI, on sait qu'il est faible, et dans certains pays de vastes régions ne bénéficient pas de services de santé suffisants.

34. Dans les recommandations suivantes figurant dans l'évaluation, on énumérait les mesures grâce auxquelles l'OMS et le FISE pourraient accélérer les progrès indéniables déjà réalisés :

- a) L'assistance de l'OMS et du FISE aux services sanitaires de base, dont les services d'HMI sont un élément majeur, devrait être maintenue. Les activités d'HMI devraient être améliorées et développées, eu égard aux ressources dont disposent les gouvernements en moyens financiers et en personnel. Les programmes devraient être conçus avec beaucoup de souplesse et adaptés aux conditions locales.
- b) Les programmes sanitaires qui, sans être destinés directement aux mères et aux enfants, contribuent de façon importante à leur bien-être en améliorant le niveau de santé de la collectivité, devraient également continuer à bénéficier d'une assistance.
- c) Il faudrait maintenir les programmes de formation pour le personnel de tous les échelons, en insistant particulièrement sur la formation des auxiliaires et des agents appelés à surveiller le travail des auxiliaires.
- d) Il convient de réserver un rang élevé dans l'ordre de priorité à la préparation de toutes les catégories de personnel d'HMI au rôle qui lui incombe en matière d'éducation sanitaire.
- e) Il faudrait veiller plus particulièrement à améliorer la santé et l'état nutritionnel des enfants de un à six ans.
- f) Il importe de rechercher les moyens d'étendre à un plus grand nombre d'enfants la protection conférée par les vaccinations.
- g) Il faudrait continuer à soutenir tous les programmes qui visent à améliorer l'état nutritionnel des familles, et plus particulièrement des enfants à la période de sevrage.
- h) Il convient d'encourager les gouvernements à planifier leurs services de santé dans le cadre des plans nationaux de développement et de les aider à améliorer leurs systèmes et services d'enregistrement des données d'état civil.
- i) Il faudrait encourager et soutenir la production de guides et de manuels pratiques destinés à faciliter la tâche de tout le personnel s'occupant d'HMI.
- j) Le développement des activités d'HMI exige des fournitures et du matériel, notamment pour le transport. Il conviendrait donc de réviser périodiquement le choix du matériel (en particulier des véhicules) fourni par le FISE et d'en surveiller l'entretien.

- k) L'éducation des notabilités locales (hommes et femmes) au sujet de l'utilisation des services de santé locaux (notamment pour la prévention de la malnutrition et des infections gastro-intestinales chez les enfants) est un élément important de la tâche du personnel sanitaire, qui doit faire preuve d'initiative à cet égard.

35. Ces conclusions et recommandations ont été appuyées lors de la discussion de l'évaluation tant par le CMDS que par le Conseil. Les membres de ces deux organes ont manifesté leur souci devant le nombre par trop restreint des mères et des enfants qui bénéficient des programmes d'HMI et devant la qualité souvent médiocre des services qu'ils reçoivent. Au rythme où les centres de santé de base et sous-centres auxiliaires étaient actuellement créés, il faudrait sans doute attendre des générations, dans la plupart des pays, avant qu'une couverture totale ne soit réalisée. Il fallait non seulement continuer à appliquer les méthodes classiques, mais encore faire preuve d'une souplesse et d'une imagination plus grandes et trouver des méthodes nouvelles pour atteindre les mères et les enfants des villages. Cela s'imposait non seulement pour répondre aux conditions particulières de chaque pays mais aussi, à l'intérieur d'un pays donné, pour satisfaire aux besoins de certains secteurs et de certains groupes. On a convenu que l'accélération de l'aide devait être précédée d'une planification minutieuse et de l'établissement de priorités. On a néanmoins souligné que dans les conditions actuelles l'improvisation elle aussi était souvent essentielle. Le but était de faire des activités de PMI un élément d'un plan sanitaire d'ensemble qui devrait à son tour s'inscrire dans un plan de développement national.

36. Au cours des discussions on a fait observer qu'une façon de réaliser une couverture plus grande serait de rechercher de nouvelles méthodes réalistes pour former du personnel paramédical et en particulier des auxiliaires. On pouvait faire beaucoup par exemple en insistant sur la formation de sages-femmes et de praticiens autochtones et en introduisant dans cette formation des concepts de santé publique et de médecine sociale.

37. Il fallait également, en tant que moyen complémentaire, s'assurer la participation de notabilités des communautés rurales qui pouvaient, si on leur donnait une formation et des motifs valables d'agir, jouer un rôle actif pour promouvoir l'hygiène de la communauté. Les activités d'hygiène maternelle et infantile, comme on l'a souligné, ne devaient pas seulement faire partie intégrante des services généraux de santé mais aussi de la vie communautaire et on devait se rendre compte du fait qu'une optique communautaire orientée vers la santé nécessitait une étroite collaboration avec l'enseignement, la nutrition et d'autres services sociaux. A cet égard, une délégation a attiré l'attention sur l'importance des visites à domicile. Une autre délégation a suggéré que l'on s'emploie davantage à allier les concepts modernes à la tradition afin d'éviter les changements brusques. On a appelé l'attention sur l'importance du rôle que les organisations non gouvernementales pouvaient jouer à cet égard 7/. On a dit que les experts chargés de donner des avis sur des problèmes sanitaires, en particulier sur des activités communautaires liées à la santé, devaient avoir une expérience directe et approfondie du travail auprès de la population locale.

7/ Voir la déclaration faite par la Confédération internationale des sages-femmes (E/ICEF/NGO/115).

38. En vue d'améliorer la qualité des services sur le plan concret on a mis tout particulièrement l'accent sur la nécessité d'améliorer la formation, notamment du personnel auxiliaire et de supervision, et d'accroître la supervision. La formation de personnel médical, à l'heure actuelle, laissait beaucoup à désirer et il y avait lieu de réserver une place plus grande à la pédiatrie, en insistant sur les aspects sociaux. La nécessité de former du personnel aux niveaux intermédiaires devenait de plus en plus urgente à mesure que les services de santé se développaient.

39. On a fait observer que si l'intégration des services d'HMI dans les services de santé de base était souhaitable, il fallait veiller à ce qu'elle ne s'effectue pas au détriment des objectifs propres aux services d'HMI. Une sauvegarde efficace consisterait à mettre en place des cadres techniques d'HMI aux différents niveaux des services de santé de base. Une délégation a suggéré que le FISE et l'OMS accordent une priorité élevée aux programmes nationaux qui mettent l'accent sur les mesures d'hygiène préventive. Toutefois on a également fait valoir que peu d'enfants étaient amenés aux centres de santé uniquement pour les consultations préventives; c'est pourquoi lorsque le but recherché était d'atteindre et d'éduquer les mères il était difficile et inopportun, dans les conditions actuelles des pays en voie de développement, de dissocier les aspects préventifs et curatifs de la protection maternelle et infantile. On a souligné que l'immunisation ne pouvait avoir d'effets préventifs certains que si elle s'inscrivait dans les activités normales des centres de santé avec des calendriers de vaccination adaptés aux conditions épidémiologiques du pays. On a également mis en relief l'importance que présentait la planification de la famille en tant que partie intégrante des services d'HMI dans plusieurs pays en voie de développement 8/.

40. Le rôle que les services d'HMI pouvaient jouer pour atteindre les jeunes enfants a bénéficié d'une attention considérable (voir par. 148). Dans certains pays de grands progrès ont été réalisés en matière d'hygiène scolaire et en particulier d'éducation nutritionnelle, mais il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine notamment en ce qui concerne la formation pédagogique. On a dit qu'il conviendrait de donner une priorité plus élevée, dans l'évolution future des services de santé, à l'aide fournie par le FISE à l'approvisionnement en eau dans les régions rurales; à cet égard, l'évaluation de l'hygiène du milieu, y compris l'approvisionnement en eau des régions rurales, qui doit être effectuée avant la session du Conseil de 1969, est attendue avec grand intérêt. A propos de la lutte contre les maladies diarrhéiques chez les nourrissons et les jeunes enfants, on a fait observer que l'éducation des mères était essentielle au même titre que l'alimentation en eau fournie par le réseau de distribution ou la construction de latrines.

41. L'évaluation montre clairement que presque partout l'on manque de statistiques d'état civil sûres et de services d'enregistrement des données d'état civil. Etant donné que ce sont là des éléments essentiels pour la planification, l'exécution et l'évaluation des services de santé, il a été suggéré que le FISE envisage la possibilité d'aider les pays à améliorer cette situation et à effectuer

8/ Pour plus de détails sur la planification de la famille en tant que partie intégrante des services d'hygiène maternelle et infantile, voir paragraphes 44-58.

des évaluations approfondies de leurs activités d'HMI. On a également exprimé l'espoir que des évaluations complémentaires du programme d'HMI ainsi que des rapports périodiques sur l'état des travaux seraient soumis de temps à autre au FISE.

42. Commentant la recommandation du CMDS concernant les fournitures et le matériel procurés par le FISE (voir par. 32 a) et 34 j)) une délégation a fait observer que le matériel du FISE n'était pas toujours bien entretenu et a fait plusieurs suggestions en vue d'améliorer l'entretien et l'utilisation de l'équipement. L'intention manifestée par le Directeur général de continuer, comme il l'a fait dans le passé, de surveiller de près le choix et l'entretien du matériel fourni par le FISE a été accueillie avec satisfaction. On a estimé que les moyens de transport procurés par le FISE étaient extrêmement utiles.

43. En terminant la discussion, le Conseil a remercié l'OMS et les consultants qui ont établi les rapports par pays. Il a approuvé la section du rapport du CMDS concernant l'évaluation (E/ICEF/556, sect. 7) et a formulé l'espoir que ce rapport servirait de guide aux travaux futurs effectués de concert par les gouvernements, le FISE et l'OMS dans ce domaine important.

Rôle que pourrait jouer le FISE dans la planification de la famille

44. En mai 1966, le Conseil d'administration s'était engagé dans un long débat au sujet du rôle que le FISE pourrait jouer dans la planification de la famille, mais, ne pouvant arriver à un consensus, il avait décidé de ne pas se prononcer avant la session de juin 1967 9/, et de solliciter, dans l'entre-temps, l'avis du Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires (CMDS), qui devait se réunir en février 1967, sur la meilleure manière dont le FISE pourrait participer à des programmes de planification familiale, en ce qui concerne notamment les aspects techniques. Le Conseil d'administration avait estimé que les membres du FISE au Comité mixte des directives sanitaires devraient s'inspirer à cet égard des principes suivants :

- "a) L'assistance du FISE sera donnée à la demande des gouvernements et constituera une partie des services de santé du pays et non une catégorie distincte d'assistance;
- b) L'assistance du FISE se bornera aux formes habituelles d'aide approuvées par le Conseil d'administration depuis des années, telles que la formation du personnel, l'octroi de véhicules ainsi que de fournitures et de matériel destinés aux services d'hygiène maternelle et infantile;
- c) Le FISE n'assumera aucune responsabilité dans l'élaboration et la mise en oeuvre du programme gouvernemental en matière de planification familiale;
- d) Le FISE demandera l'avis technique de l'OMS et de la Direction des affaires sociales du Secrétariat de l'ONU au sujet de toute assistance de ce genre" 10/.

9/ Documents officiels du Conseil économique et social, quarante et unième session, Supplément No 13 (E/4220/Rev.1 - E/ICEF/548/Rev.1), par. 166-191.

10/ Ibid., par. 189.

45. A sa session de mai 1966, le Conseil d'administration n'avait pas donné suite aux deux demandes d'assistance pour des projets de planification familiale soumises par l'Inde et le Pakistan, mais il avait prié le Directeur général d'en revoir la forme, en consultation avec les gouvernements intéressés, et de les présenter, à nouveau, par correspondance, comme des demandes d'assistance supplémentaire pour les services de santé, après les avoir soumises à l'approbation technique de l'OMS. Le Conseil a approuvé à l'unanimité ces deux demandes révisées d'assistance pour des services de santé de base, y compris la planification de la famille, au moyen d'un vote par correspondance en septembre 1966.

46. Lorsqu'il s'est réuni, le CMDS était saisi d'un rapport établi par le secrétariat de l'OMS (E/ICEF/CRP/67-4) qui avait pour objet de définir les aspects sanitaires de la planification familiale ainsi que la base sur laquelle l'OMS pouvait fournir, sur demande, des avis et une aide techniques. Dans ce rapport, la planification familiale était considérée comme faisant partie intégrante de la protection de la mère et de l'enfant au sens le plus large.

47. D'après ce rapport, la formation du personnel sanitaire de toutes catégories devait figurer au premier rang des priorités. Les programmes de formation des médecins qui bénéficient d'une assistance de l'OMS et du FISE pourraient être réexaminés en vue de déterminer dans quelle mesure il serait utile d'y inclure la planification familiale. Il faudrait élargir le programme d'enseignement de la médecine de manière à englober la protection de la maternité, notamment la planification de la famille; à cet égard, le FISE et l'OMS devraient donner une assistance pour relever le niveau des départements d'obstétrique et de gynécologie. En ce qui concerne l'enseignement postuniversitaire, l'OMS peut accorder des bourses aux médecins pour leur permettre de s'initier aux aspects clinique et social de l'obstétrique et de la gynécologie, y compris les méthodes de planification familiale. Les infirmières et les sages-femmes devraient recevoir, dans le domaine de la protection de la maternité et de l'enfance, une formation solide comportant des notions de planification familiale; les sages-femmes et les infirmières auxiliaires pourraient également recevoir avec profit une formation de cet ordre, quoique dans des limites plus étroites. L'importance de l'encadrement des auxiliaires a été une fois de plus soulignée dans le rapport en question. Dans ce rapport, il est rappelé que l'OMS préconise l'intégration complète des programmes de planification familiale dans les services d'hygiène maternelle et infantile, pour des raisons tant d'efficacité que de sécurité; c'est pourquoi aucun programme qui ne serait pas intégré dans les services de santé de base ne devrait bénéficier de l'aide du FISE et de l'OMS.

48. Le rapport contient un résumé des conditions auxquelles l'OMS peut fournir, sur demande, des avis en matière de planification familiale. Pour cela, il doit être entendu :

- "a) Qu'une politique de planification familiale a déjà été arrêtée indépendamment par le gouvernement intéressé;
- b) Qu'il n'appartient pas à l'OMS de soutenir ou de promouvoir une politique démographique quelconque;
- c) Que les problèmes de la reproduction humaine intéressent la cellule familiale aussi bien que l'ensemble de la société et que la dimension de la famille relève du libre choix de chaque famille particulière; et

- d) Qu'il incombe aux administrations nationales de décider si, et dans quelle mesure, elles doivent soutenir la diffusion de renseignements sur les aspects sanitaires de la reproduction humaine au sein de la population du pays."

Les conclusions du rapport étaient les suivantes :

"Les projets de planification familiale pour lesquels un pays demanderait l'aide du FISE et de l'OMS et pourrait recevoir l'appui technique de cette dernière à condition que les critères exposés aux alinéas a) à d) ci-dessus soient satisfaits, devraient avoir pour buts 1) de dispenser au personnel sanitaire une formation en HMI s'étendant à la planification familiale; 2) de développer les services de santé de base et les services d'hygiène maternelle et infantile. Il convient de reconnaître la nécessité d'élargir rapidement ces services pour pouvoir y intégrer la planification familiale. Leurs activités préventives et curatives normales ne devront en aucun cas être réduites ou entravées."

49. Le CMDS a reconnu que le rapport précisait la position de l'OMS dans le domaine de la planification familiale, ainsi que la mesure dans laquelle cette institution était disposée à fournir, sur demande, des avis au FISE et aux gouvernements. Les conclusions formulées dans le rapport concordent avec les quatre principes directeurs énoncés par le Conseil d'administration (voir plus haut par. 44), et comportent des indications sur les moyens par lesquels le FISE peut contribuer le plus utilement aux programmes de planification familiale. Le CMDS a souscrit aux conclusions du rapport, estimant qu'elles constituent une déclaration de principe adéquate pouvant être présentée au Conseil d'administration du FISE (E/ICEF/556, sect. 10).

50. Le Directeur général a déclaré qu'il était d'avis que les recommandations du CMDS répondaient aux critères fixés par le Conseil à sa session de mai 1966 et concordaient avec les deux projets que le Conseil a approuvés au moyen d'un vote par correspondance en septembre 1966 et qu'il estimait, par conséquent, qu'elles pouvaient fournir une base satisfaisante pour l'examen des demandes d'assistance.

51. Le Sous-Directeur général de l'OMS a mis le Conseil d'administration au courant des activités de l'OMS dans le domaine de la planification de la famille au cours de l'année précédente. Dans une résolution qu'elle a adoptée en mai 1967 (WHA 20.41) à propos des aspects sanitaires de la dynamique des populations, l'Assemblée mondiale de la santé a félicité le Directeur général du travail accompli en 1966 et approuvé son rapport. Elle l'a en outre prié de continuer à développer les activités de l'OMS dans le domaine des aspects sanitaires de la reproduction humaine et de prêter assistance sur demande dans l'exécution de projets nationaux de recherche et pour la formation de professeurs d'université et de personnel professionnel. Ainsi que l'a déclaré le Sous-Directeur général, grâce à cette résolution, l'OMS est maintenant mieux à même de remplir son rôle, s'agissant de conseiller les gouvernements et le FISE.

52. Les membres du Conseil d'administration ont été unanimes à estimer que le rapport de l'OMS, qui a recueilli l'adhésion du CMDS, constitue une base satisfaisante de coordination pour l'assistance prêtée par l'OMS et le FISE aux gouvernements qui désirent créer des services d'hygiène maternelle et infantile dans lesquels s'intègre la planification familiale.

53. Plusieurs délégations se sont particulièrement félicitées de l'importance donnée à l'intégration de la formation en matière de planification familiale dans la formation de base de toutes les catégories de personnel sanitaire. Considérée comme un élément des services d'hygiène maternelle et infantile, la planification familiale se révèle un moyen permettant de renforcer considérablement d'autres éléments de ces services.

54. Un certain nombre de délégations qui, à la session du Conseil de mai 1966, avaient formulé des réserves ont déclaré qu'elles étaient en mesure d'approuver l'action du FISE en ce domaine étant donné qu'elle serait régie par les principes et les sauvegardes proposés actuellement. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de poursuivre les travaux de recherche en matière de méthodes anticonceptionnelles. Certains participants ont insisté sur le fait qu'il appartenait à chaque gouvernement de formuler sa propre politique démographique et à chaque couple marié de décider librement, sans pression extérieure, du nombre de ses enfants. On a souligné que les propositions soumises au Conseil d'administration avaient l'avantage de laisser au FISE une liberté d'action suffisante en matière de protection maternelle et infantile sans aller à l'encontre de la position expresse des divers gouvernements dans le domaine de la politique démographique.

55. Un représentant a été d'avis qu'il serait préférable d'encourager le développement plutôt que de limiter l'accroissement démographique. Par contre, plusieurs représentants ont attiré l'attention du Conseil sur les problèmes d'ordre démographique qui, dans leurs pays, entravent le progrès économique. Un des participants a suggéré que le Conseil accorde une attention aux facteurs sociaux qui influent sur l'accroissement démographique et les décisions individuelles en matière de planification familiale.

56. Plusieurs représentants ont déclaré qu'ils se ralliaient aux recommandations du CMDS, parce qu'elles constituent un compromis. Un des participants a estimé que les conditions mises à l'octroi d'une assistance étaient trop restrictives et qu'elles risquaient d'entraîner des complications inutiles. On a reconnu que le Directeur général avait eu raison d'exclure de sa proposition initiale en mai 1966 la fourniture de moyens contraceptifs et de matériel servant à leur fabrication; toutefois, un représentant a été d'avis qu'il était illogique d'estimer que, en matière de planification familiale, certaines activités seulement méritaient une assistance du FISE. Un autre représentant a émis l'opinion que, dans l'exposé des activités relatives à chaque projet, il était inutile de mentionner la planification familiale comme une activité distincte; le faire pouvait induire en erreur. Un autre représentant, par contre, a estimé que dans les projets d'assistance aux services d'HMI qui prévoyaient notamment des activités intéressant la planification familiale, celles-ci devaient être indiquées au même titre que les autres activités de ces services.

57. Un participant ayant estimé que le document de l'OMS manquait de clarté en ce qui concerne le partage des attributions entre l'OMS et le FISE, les membres du Conseil ont décidé que tout problème qui se poserait à ce propos serait résolu dans chaque cas à l'occasion de la formulation de la demande d'assistance. Plusieurs délégations ont fait observer que le FISE devrait s'attacher à coordonner ses activités en la matière non seulement avec l'OMS mais aussi avec les autres

organismes compétents des Nations Unies en vue d'assurer la cohérence de la politique suivie par les Nations Unies. Il a été convenu que le Directeur général prendrait ce point en considération.

58. Le Conseil d'administration a approuvé la section du rapport du CMDS sur les aspects sanitaires de la planification familiale (E/ICEF/556, sect. 10) en tant que base de la politique du FISE en ce domaine.

Politique d'assistance en matière d'éradication du paludisme

59. A sa session de mai 1966, le Conseil d'administration a décidé d'examiner à sa session de 1967 la politique d'assistance du FISE en matière d'éradication du paludisme, compte tenu du fait que les campagnes exigeaient plus de temps et d'argent qu'on ne l'avait prévu à l'origine 11/. Le Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires a examiné en premier lieu un document de l'OMS sur le programme d'éradication du paludisme (E/ICEF/L.1268 et Corr.2) et une note du secrétariat du FISE indiquant les prévisions d'allocations du FISE pour l'éradication du paludisme de 1967 à 1969 (E/ICEF/L.1268/Add.1). Les observations du Comité et ses recommandations au Conseil figurent dans son rapport (E/ICEF/556, sect. 11).

60. Le tableau que l'OMS et le CMDS avaient dressé de l'état actuel de la campagne mondiale d'éradication était à la fois encourageant et décourageant. Sur les 1 592 millions de personnes vivant dans les régions du monde autrefois impaludées, 77 p. 100 étaient déjà touchées à différents degrés par les campagnes d'éradication; plus de la moitié, soit 619 millions de personnes, vivait dans des régions où l'éradication du paludisme devrait être réalisée. Les autres, 23 p. 100, vivaient pour la plupart en Afrique. En dépit des progrès, il y avait eu des reculs décourageants. La plupart des campagnes, en raison surtout des problèmes de financement et d'organisation, avaient duré beaucoup plus longtemps que prévu. Dans les pays, notamment, où l'incidence du paludisme avait été considérablement réduite, les gouvernements commençaient à se désintéresser de la question et ne voulaient plus continuer d'investir les sommes considérables qui étaient nécessaires pour poursuivre les campagnes jusqu'au bout. Le maintien des budgets locaux avait posé un problème particulièrement aigu en Amérique latine. Lorsque les budgets locaux avaient été réduits prématurément, les campagnes s'étaient relâchées et le paludisme avait reparu.

61. Au cours des débats du Conseil, les représentants de l'OMS ont fait observer que l'OMS essayait d'éveiller et de soutenir l'intérêt des gouvernements pour l'éradication du paludisme et que toute décision prise par le Conseil influencerait sur l'attitude des gouvernements intéressés. Il fallait donc espérer que la diminution progressive des dépenses consacrées par le FISE à l'éradication du paludisme ne correspondait pas à un déclin de ses activités dans ce secteur. Le 17 mai 1967, la Vingtième Assemblée mondiale de la santé a adopté une résolution (OMS 20.14) dans laquelle elle avait estimé qu'il était nécessaire de réexaminer la stratégie mondiale de l'éradication du paludisme et avait prié le Directeur général d'étudier la meilleure manière de procéder à ce réexamen. Elle était fermement d'avis que l'éradication mondiale du paludisme devait être

11/ Ibid., par. 71-73.

poursuivie avec acharnement, en particulier pour assurer la protection des populations africaines. Elle recommandait le développement des services sanitaires de base et la diversification nécessaire des modalités de l'éradication selon les besoins particuliers de chaque pays. Elle priait, enfin, les institutions multilatérales et bilatérales d'accorder une attention particulière aux moyens d'assurer les ressources matérielles nécessaires à l'éradication du paludisme en Afrique et dans les autres zones.

62. Les membres du Conseil ont remercié l'OMS d'avoir fait le point sur la situation en ce qui concerne l'éradication du paludisme et d'avoir ainsi mis en lumière les conditions requises pour mener à bien les campagnes, qui devaient recevoir un appui financier.

63. Le rapport du CMDS et les débats du Conseil ont mis en évidence l'étroit rapport qui existe entre les services de santé ruraux et les succès obtenus dans l'éradication du paludisme. Si l'infrastructure des services de santé de base est une condition essentielle de l'éradication du paludisme, il est certain, d'autre part, que les programmes d'éradication du paludisme peuvent être un moyen important de stimuler le développement des services de santé de base dans les secteurs ruraux.

64. On a noté qu'en favorisant le développement des services de santé de base, le FISE contribuait indirectement à l'éradication du paludisme. C'était surtout important en Afrique, où le paludisme posait un problème particulièrement grave, et l'aide apportée par le FISE aux services de santé ruraux préparait le terrain pour de nouveaux programmes d'éradication. On a fait observer que, dans plusieurs cas, le FISE avait fourni une aide supplémentaire pour des services de santé de base à des pays qui ne remplissaient pas ou ne remplissaient plus les conditions requises pour bénéficier d'une aide en matière d'éradication du paludisme.

65. On a appelé l'attention du Conseil sur un plan d'attaque concertée contre le paludisme en Afrique du Nord. Ce plan qui, on l'a fait observer, réunissait toutes les conditions de succès, avait l'approbation technique de l'OMS, et certaines délégations ainsi que le représentant de l'OMS ont exprimé l'espoir que le FISE serait en mesure de lui prêter son appui. A cet égard, le Directeur général adjoint chargé des programmes a rappelé que, selon la politique adoptée par le Conseil en janvier 1964 12/, le FISE pourrait participer à de nouvelles campagnes s'il disposait des ressources nécessaires, compte tenu de ses responsabilités à l'égard d'autres besoins des enfants; si le pays intéressé estimait que le paludisme constituait un problème primordial pour la santé des enfants, attribuait une priorité élevée à sa demande d'assistance en vue de l'éradication du paludisme et reconnaissait qu'il devait peut-être réduire ou ajourner d'autres demandes tendant à obtenir l'aide du FISE dans d'autres domaines; si, enfin, le financement futur du programme jusqu'à son achèvement était suffisamment assuré, de telle sorte que l'on n'attende pas du FISE qu'il assume une charge croissante.

66. Certaines délégations ont déclaré que la réduction de l'appui financier accordé, sur le plan local, à l'éradication du paludisme, ne traduisait pas, dans certains cas, un manque d'intérêt, mais résultait de problèmes financiers inattendus

12/ Ibid., trente-septième session, Supplément No 3 A (E/3868 - E/ICEF/492), par. 51.

affectant les dépenses du pays, dans le secteur social en général. On a fait également observer que même les campagnes les mieux organisées pouvaient rencontrer des difficultés imprévisibles qui prolongeaient les efforts; dans ces conditions, le FISE ne pouvait retirer son aide sous prétexte que les contributions locales n'étaient pas versées comme prévu. Il devait au contraire s'efforcer par tous les moyens d'inciter les gouvernements à accroître leur participation.

67. Un certain nombre de délégations ont partagé l'inquiétude du CMDS qui notait que "l'intérêt et l'enthousiasme des gouvernements pour plusieurs programmes déjà en cours avec l'aide du FISE semblaient avoir beaucoup faibli" (E/ICEF/556, sect. 11). Elles ont approuvé le Comité d'avoir "invité instamment l'OMS et le FISE à user au maximum de leur influence pour raviver cet intérêt de sorte que ces programmes puissent être menés à bien". Elles ont estimé, toutefois, que la conclusion du Comité, à savoir que, "si les pays ne fournissaient pas des fonds de contrepartie nécessaires à l'exécution du programme, les institutions internationales n'auraient plus intérêt à poursuivre leur assistance" (Ibid.), était la seule conclusion pratique que pouvait adopter le FISE compte tenu de la politique qu'il s'était fixée.

68. Plusieurs délégations ont manifesté à nouveau l'inquiétude qu'elles avaient déjà exprimée lors de précédentes sessions du Conseil devant l'importance des dépenses consacrées par le FISE à l'éradication du paludisme, et elles ont accueilli avec satisfaction les prévisions provisoires d'allocations établies dans ce domaine par le secrétariat du FISE (E/ICEF/L.1268/Add.1), selon lesquelles l'allocation prévue pour 1969 était estimée à 2,8 millions de dollars, alors que l'allocation approuvée en 1967 s'élevait à 4,1 millions de dollars. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a fait observer que la diminution des dépenses du FISE dans le domaine de l'éradication du paludisme était naturelle, puisque chaque année des pays passaient de la phase d'attaque à la phase de consolidation. Toutefois, si les prévisions se révélaient inexactes et si des crédits supplémentaires étaient nécessaires, il serait peut-être possible de les fournir à condition que les pays soient également prêts à supporter leur part de la charge financière.

69. Le CMDS a recommandé que "le FISE continue à fournir son appui vital aux activités d'éradication du paludisme conformément à sa politique actuelle". Le Conseil a adopté cette recommandation et a approuvé la partie du rapport du CMDS qui traite de l'éradication du paludisme (E/ICEF/556, sect. 11).

Lutte contre d'autres maladies

70. Tuberculose : Pour ce qui est de la tuberculose, les nouvelles méthodes de dépistage des cas contagieux et les connaissances acquises sur l'efficacité des différents médicaments pour le traitement ambulatoire de la tuberculose avaient permis de réduire les coûts, et facilité l'intégration de la lutte antituberculeuse dans les services de santé ordinaires. L'utilisation traditionnelle du vaccin BCG en tant que mesure préventive a été améliorée grâce à la mise au point au cours des dernières années d'un vaccin lyophilisé; on éliminait le test tuberculinique avant la vaccination, qui ralentissait les opérations, et on s'efforçait de plus en plus de vacciner au BCG les enfants d'âge préscolaire. Environ 15 millions de personnes étaient atteintes de tuberculose transmissible, dont 80 p. 100 environ vivaient dans des millions de villages isolés. Devant le réalisme avec lequel on établissait maintenant les priorités

et la régularité de l'aide internationale, l'OMS était convaincue qu'il serait possible de réduire les risques de plus de moitié dans un avenir assez proche (voir ICEF/P/L.988, par. 108-114).

71. Pian : La lutte contre le pian continuait à donner de très bons résultats, parce que les campagnes avaient été bien organisées et menées avec énergie, et aussi grâce à l'efficacité remarquable de la péniciline dont une seule injection suffisait à guérir la plupart des cas. Reprenant son aide à l'Indonésie, cette année, le FISE a prêté à nouveau une assistance à la campagne de lutte contre le pian la plus importante du monde. Bien que le FISE continuât d'aider 12 pays dans le cadre des campagnes de lutte contre le pian, ce travail s'inscrivait de plus en plus dans les activités régulières des services de santé de base. Les services ordinaires de santé devaient exercer une surveillance active afin d'empêcher un retour de la maladie. A la fin de 1966, plus de 23 millions d'enfants avaient été traités dans le cadre des campagnes de lutte contre le pian bénéficiant de l'aide du FISE.

72. Trachome : Le trachome demeurait l'une des principales causes de cécité chez les enfants, en particulier en Asie et en Méditerranée orientale. Malheureusement, la meilleure méthode existante (application d'onguent antibiotique sur les yeux pendant une période de cinq jours par mois pendant six mois) n'était pas facilement applicable sur une grande échelle et dans certains pays on rencontrait nombre de difficultés pour étendre le programme au-delà des régions pilotes. Dans les régions où le trachome avait un état endémique marqué, le faible niveau de vie et la rareté des services de santé empêchaient le traitement de réduire sensiblement l'incidence générale de la maladie; mais même dans ces régions, les campagnes ont eu des résultats spectaculaires en diminuant la durée et la gravité de la maladie, en particulier chez les enfants. Le FISE aidait sept pays pour des campagnes spéciales de lutte contre le trachome; en outre trois pays recevaient une aide pour des activités de lutte contre le trachome menées par l'intermédiaire de leurs services de santé. A la fin de 1966, plus de 24 millions d'enfants avaient été soignés pour le trachome, dont presque 3 300 000 pour la seule année 1966.

73. Lèpre : Pour ce qui est de la lutte contre la lèpre, la stratégie modifiée approuvée par le Conseil en 1966 13/, sur la recommandation de l'OMS, ne s'était pas encore traduite par des changements importants dans les opérations sur le terrain. La principale innovation consistait à concentrer la lutte sur les cas contagieux afin de consacrer exclusivement aux sources d'infection les ressources limitées dont on disposait. Le FISE continuait à aider les pays dans leur lutte contre la lèpre à condition qu'ils adoptent progressivement cette nouvelle stratégie. On estimait qu'il y avait encore 11 millions de lépreux environ dans le monde, et que moins de 2 millions étaient en traitement. Compte tenu des techniques dont on disposait actuellement, les efforts de lutte contre la lèpre devraient être poursuivis pendant de nombreuses années avant d'être couronnés de succès 14/.

Rapport du Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires

74. Le Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires (CMDS) s'est réuni du 1er au 3 février 1967. Le Comité a revu l'évaluation des programmes d'hygiène

13/ Ibid., quarante et unième session, Supplément No 13 (E/4220/Rev.1 - E/ICEF/548/Rev.1), par. 156-165.

14/ Une déclaration sur les programmes de lutte contre la lèpre a été présentée par la Société internationale pour la réadaptation des handicapés (E/ICEF/NGO/113).

maternelle et infantile et de nutrition appliquée, examinés dans d'autres parties du présent rapport, et il s'est aussi occupé de la politique du FISE en matière d'aide aux maladies parasitaires intestinales, en matière de fluoration de l'eau et de vaccination contre la rougeole (voir E/ICEF/556). Ces questions sont étudiées ci-après.

75. Maladies parasitaires intestinales : Le CMDS était saisi de la question de l'aide du FISE à la lutte contre les maladies parasitaires intestinales. Depuis 1952, le FISE fournissait des médicaments pour le traitement individuel des cas d'helminthiases et le Comité voulait déterminer ce que l'on pouvait faire de plus. Le secrétariat de l'OMS a rédigé un rapport consacré exclusivement à la lutte au niveau de la communauté contre une seule catégorie d'infections intestinales - l'ascaridiase (E/ICEF/CRP/67-2). Le rapport a été limité à ce type d'infection du fait que cette maladie est très répandue, qu'elle a des effets néfastes sur la santé des enfants et que les études ont montré que l'on connaissait maintenant les moyens de venir à bout de ce parasite. Les services d'hygiène maternelle et infantile doivent par conséquent déjà exister dans la région pour servir de soutien efficace à l'exécution du programme de lutte.

76. Le Comité a été frappé par la gravité du problème, contre lequel on avait maintenant les moyens techniques de lutter. L'ascaridiase, qui atteignait des millions d'enfants dans le monde entier, constituait une grave menace pour la santé et causait probablement plus de décès et de maladies graves chez les enfants que beaucoup d'autres infections plus spectaculaires que l'on faisait davantage connaître au public. Quoi qu'il en soit, le coût par habitant d'un programme de lutte était, d'après les évaluations, assez élevé et il fallait poursuivre les programmes pendant plusieurs années.

77. Etant donné le coût de ces programmes et les nombreux autres prélèvements opérés sur les ressources du FISE, le CMDS n'a pu, à son grand regret, recommander au FISE d'inclure ce type d'activités dans son programme d'assistance à l'heure actuelle. Il espère que certains gouvernements entreprendront des programmes de leur propre initiative (E/ICEF/556, sect. 8). Le Conseil a souscrit à ses vues.

78. Fluoruration de l'eau et hygiène dentaire : Le CMDS était saisi d'un document sur cette question, rédigé par le secrétariat de l'OMS (E/ICEF/CRP/67-3). Conformément aux recommandations du CMDS (voir E/ICEF/556, sect. 9) le Conseil a décidé que le FISE n'entreprendrait pas de programme d'aide à la fluoruration de l'eau. On s'est accordé à reconnaître au Comité et au Conseil que les caries dentaires posaient un problème d'hygiène de l'enfance dans le monde entier et que la fluoruration de l'eau constituait une méthode efficace de lutte intensive beaucoup plus économique que les soins dentaires. Cependant deux facteurs importants devaient être pris en considération. Le premier était le coût de la fluoruration; bien que les dépenses d'installation du matériel ne soient pas un facteur décisif, les dépenses courantes relatives à l'achat de produits chimiques, qui ne pourraient être à la charge du FISE, demeuraient un obstacle économique pour bien des pays en voie de développement. Ensuite, la fluoruration de l'eau serait limitée aux régions urbaines alors que la plupart des enfants des pays en voie de développement vivaient encore dans les campagnes. Dans ces conditions, la majorité des membres du Conseil ont estimé que le FISE devait réserver ses ressources à des fins plus importantes d'intérêt immédiat.

79. Le Comité du programme (voir E/ICEF/P/L.988, par. 26 à 28 et 89) et le Conseil d'administration ont examiné l'aide du FISE à l'hygiène dentaire en général, à propos du problème de la fluoruration et de plusieurs recommandations de projets où il était question de l'aide du FISE à l'hygiène dentaire. Certaines délégations se sont demandées s'il était opportun que le FISE fournisse une aide aux soins dentaires qui avaient, à leur avis, une priorité très faible par rapport à des besoins plus urgents de l'enfance auxquels on n'avait pas encore répondu. L'aide à l'hygiène dentaire ne semblait pas avoir un caractère préventif, et si le matériel fourni par le FISE était peu coûteux, la part des dépenses du gouvernement dans le programme était élevée, puisque le matériel ne pouvait être utilisé que par un personnel spécialisé. En revanche d'autres délégations ont estimé que lorsqu'un pays avait déjà une infrastructure sanitaire et disposait de dentistes et d'infirmières de médecine dentaire, il semblerait normal que le FISE puisse procurer du matériel importé relativement bon marché, et qu'il aide à former des dentistes et des auxiliaires dentaires dans le cadre du réseau général des services de santé. Dans certains cas, les dépenses du gouvernement par habitant étaient assez faibles parce que certains dentistes offraient leurs services à titre bénévole. On a souligné que l'aide du FISE à l'hygiène dentaire consistait en soins simples et courants et pouvait comprendre des mesures préventives telles que l'application de fluorures sur les dents. On a considéré que le FISE ne devait pas établir de priorités trop rigides qui ne tiendraient pas compte du stade de développement des services de santé dans un pays donné.

80. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a déclaré que le secrétariat du FISE avait toujours envisagé l'aide aux services dentaires avec une certaine circonspection et qu'il maintiendrait cette position. Alors que 104 pays recevaient une aide pour leurs services de santé de base, 30 seulement bénéficiaient d'une aide du FISE pour les services dentaires. Les sommes allouées au titre des services dentaires étaient faibles : ces dernières années leur total était en moyenne de 90 000 dollars par an environ, soit moins de 1 p. 100 du total des allocations de crédits au titre des services de santé de base. Cependant les pays souhaitaient de plus en plus recevoir une aide dans ce domaine; il y avait 16 demandes en 1966 alors que les années précédentes leur nombre n'avait jamais dépassé 7.

81. Vaccination contre la rougeole : En 1965, à la suite d'une recommandation du CMDS, le Conseil a décidé que le FISE pourrait fournir des vaccins antirougeoleux aux pays où le taux de mortalité due à la rougeole était élevé à deux conditions seulement : que le vaccin soit administré à des groupes suffisamment restreints pour pouvoir être gardés en observation pendant la période de réaction et que l'on soit en mesure de poursuivre la vaccination systématique des enfants qui naîtraient dans les collectivités au cours des années suivantes 15/.

82. A la session du CMDS de février 1967, on a revu les derniers résultats de l'utilisation à grande échelle des vaccins antirougeoleux, en se fondant sur un exposé préparé par l'OMS (E/ICEF/CRP/67-5). Aucune complication sérieuse n'a été

15/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Supplément No 15 (E/4083/Rev.1 - E/ICEF/528/Rev.1), par. 133-136.

signalée. Le Comité a donc recommandé au FISE de ne plus subordonner son aide au critère de la dimension du groupe à vacciner. On a conseillé aux pays de suivre de très près tous les cas de réaction grave ou de complications signalés et de continuer à contrôler la durée de l'immunité. Au cours de la discussion du Conseil, une délégation a attiré l'attention sur le nombre élevé d'enfants qui mouraient de la rougeole dans certains pays, et sur les difficultés financières qu'éprouvaient les pays pour se procurer suffisamment de vaccin, exprimant l'espoir que le FISE assouplirait bientôt les critères de l'aide à la lutte contre la rougeole.

83. Le Conseil a approuvé la recommandation du CMDS (voir E/ICEF/556, sect. 12) en ce qui concerne les critères régissant l'aide du FISE aux programmes de vaccination contre la rougeole.

Nutrition

84. Les effets sur les enfants de la course entre l'accroissement démographique et celui des réserves alimentaires - course que l'on est en train de perdre dans de nombreuses régions du monde - a été au premier plan des préoccupations du Conseil d'administration pendant toutes ses délibérations. Le FISE fournit une assistance à 67 pays visant à améliorer de diverses façons la nutrition des mères et des enfants. En 1967, les crédits affectés à la nutrition par le Conseil d'administration se sont élevés au total à 5 millions de dollars, soit 12,8 p. 100 de toutes les allocations au titre du programme. Cette somme n'était que légèrement supérieure aux crédits alloués en 1966, et quelque peu inférieure à la moyenne annuelle des allocations pendant la période comprise entre 1961 et 1965.

85. Devant cette situation, il était particulièrement urgent que le Conseil étudie quels seraient les moyens d'action les plus efficaces du FISE en matière de nutrition. C'est dans ce contexte que le Conseil a examiné un rapport sur l'état des travaux en ce qui concerne la mise au point d'aliments riches en protéines et l'évaluation du programme de nutrition appliquée. Cet examen et les principes directeurs approuvés par le Conseil sont traités dans les paragraphes 86 à 105. Outre les conclusions auxquelles le Conseil est parvenu sur les aspects nutritionnels de l'évaluation en matière d'hygiène maternelle et infantile (par. 34 e), 34 g) et 40) et les mesures qu'il a prises en 1966 en se fondant sur l'évaluation des expériences en matière de conservation du lait 16/, les principes directeurs qui doivent régir l'aide que le FISE fournit dans le domaine de la nutrition infantile ont été maintenant bien définis et offrent une base solide en vue de l'accroissement de l'appui prêté à des projets bien conçus. Un certain nombre de délégations ont insisté pour que l'on réserve une plus large place à la nutrition dans la planification des programmes au cours des années à venir.

Mise au point d'aliments riches en protéines

86. A sa session de mai 1966, le Conseil d'administration a souligné qu'il importait d'accélérer les travaux de recherche sur les concentrés protéiniques et les préparations alimentaires riches en protéines et peu coûteux destinés notamment aux nourrissons au moment du sevrage et aux enfants d'âge préscolaire

16/ Ibid., quarante et unième session, Supplément No 13 (E/4220/Rev.1 - E/ICEF/548/Rev.1), par. 139-153.

des régions urbaines et périurbaines. Ces recherches avaient pour objet d'aider les pays en voie de développement à suffire à leurs besoins pour la production de ces aliments 17/. A sa session de 1967 le Conseil a étudié, en se fondant sur les rapports du Directeur général (E/ICEF/558, par. 60-75) et du Comité mixte FAO/FISE des directives (E/ICEF/557, par. 27-42 - E/ICEF/CRP/67-7) comment on pourrait faire progresser les nouveaux travaux entrepris dans ce domaine.

87. Depuis plusieurs années la FAO, l'OMS et le FISE s'emploient de concert à susciter une prise de conscience accrue du problème que posent la pénurie de protéines et la malnutrition et à encourager la recherche et la mise au point dans ce domaine où le Comité consultatif des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique au développement (ACST) joue depuis quelque temps un rôle prépondérant; le Comité consultatif a constitué un groupe spécial de trois experts chargés d'étudier le problème, qui ont été nommés respectivement par la FAO, l'OMS et le FISE. Le Conseil économique et social devait étudier à sa quarante-troisième session le rapport du Comité consultatif 18/ ainsi que le rapport du groupe d'experts qui y était joint en annexe. Le Directeur général adjoint chargé des opérations a souligné l'importance des recommandations du Comité consultatif qui, si elles étaient approuvées par le Conseil économique et social et par l'Assemblée générale, permettraient de libérer les ressources bien plus importantes dont on a besoin dans ce domaine. Le Comité consultatif a recommandé la création d'un fonds spécial d'encouragement à la production des protéines destiné à compléter les ressources qui existent actuellement pour combler le déficit en protéines; ce fonds disposerait d'environ 20 millions de dollars par an au début de la décennie et de 40 millions de dollars par an pendant les cinq années suivantes. Il serait alimenté par des contributions volontaires, et on a proposé qu'il soit géré par le Programme des Nations Unies pour le développement.

88. Le Comité consultatif a également recommandé d'élargir le mandat et les fonctions du groupe consultatif sur les protéines FAO/OMS/FISE et d'y inclure des spécialistes d'autres disciplines et professions. Parlant des efforts courageux et efficaces du FISE dans ce domaine, le Comité consultatif a rendu hommage au FISE pour le soin avec lequel il a choisi les domaines dans lesquels ses ressources limitées permettraient d'apporter une contribution appréciable. Le Comité consultatif a déclaré que "les programmes tels que ceux dont le FISE a pris l'initiative devraient être encore intensifiés et les crédits prévus à ce titre devraient être considérablement augmentés" (E/4343, par. 63).

89. Le rapport du Comité mixte FAO/FISE des directives suggère que, pour un pays donné, les programmes d'action soient établis en fonction des produits agricoles dont on dispose ou qui peuvent être produits à des prix raisonnables. Il conviendrait d'envisager la construction d'installations de traitement des aliments

17/ Ibid., par. 83-85.

18/ Alimentation de la population mondiale en expansion : recommandations en vue d'une action internationale pour écarter la menace d'une crise des protéines (E/4343).

sur une base régionale. On a souligné dans le rapport l'importance que revêt la coopération étroite entre tous les organismes des Nations Unies qui s'occupent des divers aspects de ce domaine, et avec les organismes d'aide bilatérale.

90. Compte tenu de l'expérience acquise jusqu'ici grâce aux projets de mise au point d'aliments riches en protéines exécutés dans plusieurs pays, le Comité mixte a recommandé d'accorder plus de place à certains aspects de ces programmes et le Directeur général adjoint chargé des opérations a donné des éclaircissements au Conseil sur ces recommandations. Il a fait ressortir que la production et la distribution commerciale d'aliments bon marché riches en protéines dans les pays en voie de développement n'avaient pas progressé à un rythme suffisant pour assurer la viabilité économique des projets assistés. Les distributions organisées à des fins de protection sociale à l'aide des pouvoirs publics, d'organismes bilatéraux ou multilatéraux ou du FIASE ne suffisent pas; il faut également en créer la demande sur le marché.

91. Compte tenu de ce qui précède, il était de toute évidence essentiel d'évaluer les marchés et de susciter la demande de façon progressive avant de construire de nouvelles installations de production. On a estimé qu'à l'avenir, avant que le FIASE n'accorde une assistance pour la construction d'usines (qui nécessiterait du matériel importé fourni par le FIASE, d'un coût estimatif de 150 000 à 250 000 dollars), les autorités médicales, les pédiatres, les spécialistes de l'économie domestique, etc., devraient étudier et sélectionner sur place des mélanges alimentaires acceptables. Le FIASE fournirait les fonds pour que le pays intéressé se procure à l'étranger ces mélanges traités et présentés sous un emballage approprié. On étudierait ensuite différents aspects du marché commercial, y compris des systèmes de vente à bas prix et des circuits de distribution permettant d'atteindre les familles à faible revenu, ainsi que différentes formes de distributions gratuites. Pour procéder à ces essais de commercialisation, le FIASE devrait probablement fournir de 10 à 50 tonnes de denrées alimentaires. Les denrées nécessaires à ce stade des projets (ainsi qu'au stade précédent de l'essai et du choix des aliments) seraient procurées grâce à une allocation destinée à encourager la consommation d'aliments riches en protéines, activité en vue de laquelle le Conseil a approuvé, à sa présente session, une allocation complémentaire de 100 000 dollars ^{19/}. Le stade suivant consisterait à promouvoir la création d'un marché suffisant pour justifier la construction d'installations de traitement dans le pays.

92. Il a été estimé que les ventes locales de mélanges alimentaires traités, par l'intermédiaire des circuits commerciaux, non commerciaux et des distributions gratuites, doivent être de l'ordre de 1 000 tonnes par an pour que le projet soit économiquement viable. On a exprimé l'espoir qu'au cours de la période de développement des ventes, et jusqu'au moment où le marché potentiel semblera atteindre ce niveau, les ingrédients de ces mélanges alimentaires seraient fournis par le Programme alimentaire mondial ou par des organismes bilatéraux afin de soutenir et de développer le marché. Si ces organismes n'étaient pas à même de prêter un appui suffisant, le FIASE serait disposé à encourager les ventes à bas prix en fournissant jusqu'à 250 tonnes de mélanges alimentaires. Lorsque l'on estimera que le marché potentiel créé est économiquement viable, le stade final

^{19/} Ce projet est décrit dans le document E/ICEF/P/L.759 et Corr.1.

de l'assistance du FISE consistera à fournir le matériel pour traiter la production locale (ce qui demanderait normalement un délai de deux ans entre le moment où les fonds seront alloués et celui où les installations fonctionneront à plein rendement) ainsi qu'une assistance pour encourager davantage le marché.

93. Au cours des débats du Conseil d'administration, le FISE et la FAO ont été félicités pour la façon dont ils coordonnent leurs efforts avec ceux des organismes multilatéraux et bilatéraux. Le Conseil a constaté avec satisfaction que le Comité consultatif reconnaissait l'intérêt des travaux accomplis par le FISE et que le Directeur général avait pris l'initiative de faire suivre de très près les travaux du Comité consultatif par le secrétariat du FISE, et même de faire participer ce dernier à certains aspects de ces travaux. Il a appuyé l'élargissement des attributions du groupe consultatif sur les protéines FAO/OMS/FISE selon les recommandations du Comité consultatif (par. 88). Le Conseil a approuvé la décision d'accorder à l'avenir une importance accrue à l'acceptabilité des mélanges alimentaires et à leur commercialisation avant d'entreprendre la construction d'installations de production sur place.

Evaluation des programmes de nutrition appliquée

94. De 1958 à 1966 le FISE a alloué 19,5 millions de dollars au titre des projets de nutrition appliquée à l'intention de la famille rurale, combinant la formation et l'éducation nutritionnelles avec des programmes de démonstration en matière de production et de consommation de divers aliments de protection. Le but visé est de modifier les habitudes familiales de production et de consommation alimentaires afin d'améliorer le régime alimentaire des mères et des enfants. En 1967, plus de 4 millions de dollars ont été alloués à cet effet, ce qui représente les deux tiers des investissements du FISE dans le domaine de la nutrition. Le Conseil était saisi d'une évaluation des résultats obtenus dans le cadre de ce programme effectuée par le Dr James Hundley, consultant spécial (FAO/OMS/FISE) 20/.

95. Le consultant a repris la définition qui avait été donnée d'un programme de nutrition appliquée conçu comme "une action éducative coordonnée des services d'agriculture, de santé et d'éducation, et de tout autre service intéressé, tendant à relever le niveau nutritionnel des populations locales, notamment des mères et des enfants vivant dans les zones rurales". Il a souligné que la coordination appelait une action concertée sur le plan national, provincial ou départemental et local et exigeait que l'assistance et les services consultatifs internationaux s'amalgament avec les initiatives et les responsabilités locales. Une large participation des organisations bénévoles était indispensable. Pour exécuter un programme de façon efficace, il fallait mettre l'accent sur la formation, l'éducation, la production et la consommation. Le programme devait, du moins sous certains aspects, être conçu de manière à pouvoir s'étendre des zones pilotes aux régions avoisinantes sans que les pouvoirs publics aident à fournir encouragement ou soutien sous la forme d'une action de grande envergure.

20/ Cette évaluation comprenait une section générale (E/ICEF/L.1266) et une évaluation des projets dans cinq pays où le conseiller s'était rendu : Colombie, Côte d'Ivoire, Inde, Philippines et Trinité (E/ICEF/L.1266/Add.1). Elle comportait également des tableaux statistiques de l'assistance prêtée aux projets de nutrition appliquée par le FISE (E/ICEF/L.1266/Add.2), par l'OMS (E/ICEF/L.1266/Add.3) et par la FAO (E/ICEF/L.1266/Add.4).

96. Les principales conclusions auxquelles le consultant est parvenu étaient les suivantes :

- a) Même si l'on ne pouvait encore évaluer les résultats définitifs visés en matière de santé et de nutrition des enfants, les projets n'ayant pas été mis en oeuvre depuis assez longtemps, il ne faisait pas de doute que les idées fondamentales sur lesquelles reposait le programme de nutrition appliquée étaient rationnelles.
- b) Le programme de nutrition appliquée a fait beaucoup mieux comprendre, à tous les échelons du gouvernement, que les problèmes de nutrition et d'alimentation étaient des problèmes complexes et à long terme et a montré les mesures à prendre pour les atténuer. Il était indéniable que le programme de nutrition appliquée avait éveillé un intérêt (et même un enthousiasme) qui n'existait pas auparavant et avait incité les pays à soutenir l'action entreprise dans le domaine de la nutrition. On avait constaté ce phénomène au niveau national sur le plan des principes et sur le plan technique. On avait constaté aussi au niveau des Etats (ou des districts) et encore davantage au niveau de la collectivité parmi les animateurs de communautés, les maîtres d'écoles, les animateurs de groupements bénévoles, les parents et les enfants.
- c) Du point de vue opérationnel, le programme de nutrition appliquée s'était révélé capable d'engendrer une action nationale coordonnée, soutenue et ferme, en vue de résoudre les problèmes de nutrition. On pouvait lui donner suffisamment de souplesse pour qu'il s'inscrive dans de vastes programmes de développement dont il servait les objectifs; il pouvait s'adapter également à des politiques de développement dans les secteurs sanitaire, économique, agricole et social.
- d) Le programme avait eu pour effet d'augmenter considérablement le nombre des personnes qui avaient reçu une formation et qui s'occupaient des divers aspects de l'alimentation et de la nutrition.

97. Le consultant a appelé l'attention sur les lacunes que présentaient certains projets de nutrition appliquée. On ne savait pas très bien encore ce qu'il fallait faire ni jusqu'où pousser les efforts pour définir des critères de base qui donnent les grandes lignes à suivre pour la mise au point et l'exécution d'un programme et qui servent de critère pour évaluer les progrès. Les plans d'opérations, trop ambitieux, n'étaient pas assez bien adaptés aux ressources et aux besoins propres au pays ou à la région intéressés; il fallait des procédures d'évaluation plus systématiques; on ne tenait pas assez compte de la qualité de la formation; la coordination était insuffisante; le financement n'était pas disponible au niveau prévu par le plan d'opérations; le personnel affecté aux opérations prévues était insuffisant; les activités du programme n'étaient pas bien échelonnées; on se préoccupait de remplir les estomacs plutôt que d'améliorer la production alimentaire et la consommation dans les foyers; on ne faisait pas assez participer les populations rurales aux décisions prises dans le cadre du programme; les experts internationaux étaient chargés de diriger l'exécution du projet au lieu de servir de conseillers ou n'étaient pas disponibles au moment voulu; les activités de production alimentaire n'étaient pas bien reliées aux plans ordinaires de production agricole et de développement commercial.

98. Nombre de ces lacunes faisaient partie des leçons dont on avait tiré profit précédemment et devraient permettre d'éviter les pièges dans les nouveaux projets. On a constaté que pendant une période de un à trois ans, le projet se déroulait lentement et qu'il fallait souvent rectifier et revoir l'organisation, les méthodes et le financement. Néanmoins, cette période était généralement suivie d'une période de croissance et de succès grandissant.

99. Compte tenu de ces constatations, le consultant a conclu que les organisations internationales devraient continuer d'appuyer, d'encourager et de perfectionner ces programmes de nutrition appliquée. En outre, il a recommandé notamment :

- a) Que la FAO, l'OMS et le FISE examinent de concert avec certains pays les moyens propres à consolider et à développer encore les résultats acquis malgré la diminution progressive du volume de l'assistance internationale.
- b) Que les organismes internationaux mettent au point un programme visant à résoudre les problèmes qui se posent en matière de nutrition dans les zones urbaines et périurbaines, soit en tant que variante du programme de nutrition appliquée soit en tant que programme distinct.
- c) Que l'on permette une plus grande souplesse dans la conception, l'échelonnement et la teneur du programme de nutrition appliquée et qu'à cette fin les institutions internationales s'efforcent de déterminer les changements qui sont nécessaires sur le plan des politiques, de la planification et de la programmation ainsi qu'en matière budgétaire.
- d) Que les organismes internationaux mettent au point un mécanisme doté des moyens financiers nécessaires pour créer une petite réserve souple et mobile d'experts pouvant éventuellement être affectés à des projets nationaux.
- e) Que les organisations internationales mettent au point un programme prévoyant, entre les différents projets de nutrition appliquée, des échanges de personnel qui se feraient d'après un choix judicieux et compte dûment tenu des nécessités de la promotion des intéressés et de la formation en cours d'emploi.
- f) Qu'il conviendrait d'accorder une importance plus grande au développement des associations bénévoles telles que les clubs de mères de famille, les clubs "des 4-H", les clubs d'agriculteurs, les coopératives et organisations analogues, non seulement en raison du rôle qu'ils peuvent jouer dans le cadre du programme de nutrition appliquée, mais aussi en raison de leur utilité pour le développement social, agricole et économique des pays.
- g) Que le personnel de la FAO, de l'OMS et du FISE entreprenne un examen général de chacun des projets assistés dans les pays où le consultant ne s'est pas rendu, en vue de mettre au point un programme d'action concerté.

100. L'évaluation a été d'abord examinée par le Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires et par le Comité mixte FAO/FISE des directives. Ces deux comités (voir E/ICEF/556, sect. 6; E/ICEF/557, par. 20-26) ont approuvé les conclusions générales de l'évaluation ainsi que les recommandations spéciales excepté celle qui porte sur la création d'une petite réserve mobile d'experts (par. 99 d) ci-dessus) qu'aucun des deux comités n'a retenue.

101. Au cours de la discussion qui a eu lieu au Conseil, on a félicité le consultant de la franchise et de l'esprit constructif dont il a fait preuve en soulignant aussi bien les aspects négatifs que les aspects positifs du programme de nutrition appliquée. On s'est accordé à reconnaître qu'il fallait une plus grande souplesse pour pouvoir mieux adapter les projets aux conditions locales; qu'il importait de rechercher de nouvelles formes d'action adaptées aux conditions urbaines; qu'il y avait lieu notamment d'aider les pays à prendre la relève des activités et à les développer à mesure que diminuait le volume de l'assistance internationale; qu'il fallait procéder à des échanges de personnel entre les pays à des fins de formation; et enfin que les institutions internationales devaient entreprendre un examen général des projets, pays par pays, en se servant dans toute la mesure du possible du personnel existant. On a souligné que, du fait que les organismes d'aide bilatérale développaient leurs activités en matière de nutrition appliquée, il importait de travailler en étroite collaboration avec eux. On s'est félicité de l'accent mis dans le rapport sur l'importance des activités du programme de nutrition appliquée intéressant les jeunes enfants [voir par. 14 g)]. On a également mis en relief l'importance de l'approvisionnement en eau pour une action efficace dans le domaine de la nutrition (voir par. 40).

102. Le Conseil a constaté avec satisfaction la prise de conscience accrue du fait que les questions de nutrition intéressaient un certain nombre de professions, de disciplines et de ministères. On a également appelé l'attention sur la conclusion à laquelle le Comité mixte FAO/FISE des directives est parvenu, à savoir que, si un ministère donné entreprenait un projet, il devait s'entendre dès le début avec les autres ministères pour s'assurer de leur collaboration. On a également fait observer que le Comité mixte des directives sanitaires était parvenu à la conclusion que, pour certains projets, il y avait lieu de renforcer la participation des ministères de la santé et, pour d'autres, celle des ministères de l'éducation et de l'agriculture. Il était évident que même si, dans un pays donné, il n'était pas possible de mettre sur pied au départ un programme de nutrition appliquée pleinement intégré, il fallait permettre une souplesse suffisante pour pouvoir entreprendre d'abord des activités restreintes pour passer ensuite à un programme complet.

103. Le rapport signalait les difficultés rencontrées pour obtenir en temps opportun un soutien technique international pour un certain nombre de projets. A cet égard, le représentant de la FAO a fait observer que le problème serait atténué si l'on disposait de ressources supplémentaires pour financer, le cas échéant, les services de conseillers internationaux. Plusieurs délégations se sont montrées convaincues que la plupart des lacunes exposées par le consultant étaient liées au problème du recrutement des experts qualifiés qui devaient être disponibles au moment voulu. Elles estimaient que la recommandation du consultant tendant à créer une petite réserve mobile d'experts (par. 99 d) ci-dessus) aiderait à résoudre ce problème. Les deux comités mixtes avaient formulé des réserves au sujet de cette recommandation et ne l'avaient donc pas entérinée mais plusieurs représentants ont appuyé la proposition du Directeur général tendant à réexaminer cette possibilité.

104. Le consultant a souligné combien il importait de faire participer la communauté, les individus et les familles non seulement à l'exécution des activités du programme de nutrition appliquée mais également à l'élaboration des plans et aux décisions qui intéressaient une zone donnée. Les délégations ont approuvé cette opinion et ont pensé, comme le consultant, qu'il convenait de faire davantage appel au concours des associations bénévoles [par. 99 f)]. Un comité ad hoc sur la nutrition du Comité d'organisations non gouvernementales auprès du FISE a soumis au Conseil un rapport (E/ICEF/NGO/107) dans lequel il appelait l'attention sur la façon dont les associations bénévoles, avec le concours et les conseils des organisations non gouvernementales qui s'occupent déjà de ce domaine, permettraient de pénétrer dans les foyers et de mobiliser les ressources locales, matérielles et humaines, pour améliorer la nutrition des enfants 21/.

105. Après avoir examiné l'évaluation dont il était saisi, le Conseil est convenu que le programme de nutrition appliquée était jusque-là le moyen le plus efficace qui permette au FISE, avec le concours de la FAO et de l'OMS, d'aider à répondre aux besoins nutritionnels des enfants des campagnes à l'échelon du village et de la famille. Le Conseil a approuvé les recommandations des comités mixtes et a exprimé l'espoir que le personnel national et international chargé de l'exécution des projets du programme de nutrition appliquée s'inspirerait des conclusions du consultant, ce qui se traduirait par des résultats tangibles dans les demandes qui seraient présentées dans l'avenir au Conseil. S'agissant de la création d'une petite réserve mobile d'experts internationaux expérimentés (voir par. 103 ci-dessus) que le Directeur général avait proposé d'examiner plus avant de concert avec la FAO et l'OMS, le Conseil a prié le Directeur général de le consulter à nouveau avant de donner suite à cette proposition. Le Conseil a exprimé ses remerciements au Dr Hundley et à tous ceux dont le concours avait permis de mener à bien cette évaluation des programmes de nutrition appliquée.

Rapport du Comité mixte FAO/FISE des directives

106. Le Comité mixte FAO/FISE des directives, qui s'est réuni à Rome du 6 au 8 février 1967, a examiné deux questions qui ont été traitées plus haut de façon assez détaillée : la mise au point d'aliments riches en protéines (par. 86-93) et l'évaluation des programmes de nutrition appliquée (par. 94-105). Outre un rapport général sur l'état des travaux relatif aux activités menées en commun par la FAO et le FISE (E/ICEF/CRP/67-6), le Comité a étudié de nombreux autres sujets qui font l'objet des paragraphes 107 à 117 ci-dessous.

107. Economie familiale et éducation des femmes 22/ : Le Comité mixte FAO/FISE des directives a discuté du rôle de l'économie familiale dans les projets assistés par les deux institutions sur la base d'un document de

21/ Les organisations non gouvernementales suivantes ont fait d'autres déclarations sur la question de la coopération avec le FISE dans le domaine de la nutrition : l'Union mondiale des femmes rurales (E/ICEF/NGO/106); l'Union internationale des sciences de la nutrition (E/ICEF/NGO/109); et la Pan-Pacific and South East Asia Women's Association (E/ICEF/NGO/110).

22/ Pour plus de détails sur le rôle du FISE dans le progrès de la femme voir plus loin le paragraphe 131.

travail présenté par la FAO (E/ICEF/CRP/67-8). Au cours des délibérations, certains points ont été mis en relief, notamment le besoin d'aider les gouvernements à exécuter des programmes visant à permettre aux femmes de contribuer davantage au développement économique et social, la nécessité d'introduire l'économie familiale dans les programmes de formation des enseignants et la possibilité d'utiliser l'économie familiale pour atteindre les enfants d'âge préscolaire. Le Comité a reconnu qu'il y avait lieu non seulement d'élaborer des programmes spécialisés d'économie familiale, mais aussi d'intégrer l'économie familiale dans d'autres programmes et services à l'intention des familles; cette conception présente également un intérêt pour la formation du personnel.

108. Le Comité a estimé qu'il fallait créer un groupe de travail spécial interinstitutions chargé de compléter ce document de travail compte tenu de ces éléments. Ce document, qui sera présenté à la prochaine session du Comité, formulera à l'intention des chefs des secrétariats et du personnel des organismes intéressés des Nations Unies des directives dont on s'inspirerait pour aider les gouvernements à mettre au point des programmes d'éducation des femmes dans le contexte du développement économique et social (E/ICEF/557, par. 43-51).

109. Programmes éducatifs organisés à l'intention de la jeunesse rurale 23/ : Dans le passé, la FAO et le FISE ont fourni une assistance limitée à certaines activités éducatives organisées à l'intention de la jeunesse rurale dans le cadre de projets de nutrition appliquée. Le Comité mixte FAO/FISE des directives a envisagé différents moyens d'étendre cette assistance aux programmes éducatifs extra-scolaires organisés à l'intention de la jeunesse rurale (de 15 à 18 ans) en se fondant sur un document de travail (E/ICEF/CRP/67-9) que la FAO a rédigé sur cette question. Il ressort de l'étude de ce document et des délibérations du Comité (E/ICEF/557, par. 52-59) que la majorité de la jeunesse rurale n'est pas scolarisée ou quitte l'école très tôt, que la forte proportion des jeunes dans la population a pour effet d'aggraver ce problème, et que la formation extra-scolaire de la jeunesse rurale, notamment dans les sociétés qui passent actuellement de l'agriculture traditionnelle à l'agriculture moderne, peut aider directement et dès à présent à accroître la production alimentaire et la consommation familiale d'aliments de protection; il apparaît également que les établissements d'enseignement traditionnels ne sont pas à même d'assurer comme il convient le type de formation requis, et que les résultats obtenus grâce aux initiatives des groupements de jeunesse rurale peuvent contribuer de façon décisive à encourager les programmes communautaires d'auto-assistance, en favorisant la formation d'animateurs et en améliorant la vie rurale dans son ensemble.

110. Le Comité a estimé que l'on ne disposait pas d'une étude complète de l'expérience acquise pour établir des directives pratiques en vue de l'évolution des programmes, et on a estimé au Comité que la FAO et le FISE devraient appuyer des travaux d'évaluation et de recherche simples mais suffisants pour que l'on puisse retenir certains des éléments et des concepts les plus efficaces des programmes dans divers pays notamment ceux qui ont trait aux besoins et aux aspirations nouveaux de la jeunesse.

23/ Pour plus de détails sur les problèmes de la jeunesse, voir plus loin le paragraphe 126.

111. Le Comité a reconnu que les programmes de formation destinés à la jeunesse étaient complexes et difficiles à exécuter et qu'ils nécessitaient un appui ferme et constant des gouvernements. On a estimé que ces programmes devaient faire partie intégrante des plans de développement national ou être étroitement liés à ces plans. Les travailleurs bénévoles peuvent apporter à ces programmes une contribution appréciable, à condition que l'on dispose en permanence d'un personnel suffisant fourni par le gouvernement. Le Comité a été d'avis que la formation des jeunes pouvait non seulement contribuer à donner un but et des mobiles nouveaux à la vie rurale mais encore aider à freiner les mouvements migratoires regrettables qui ont lieu vers les villes. De toute façon, il faudrait envisager la formation dont ont besoin les jeunes qui émigreront vers les villes.

112. Afin d'éviter la dispersion des efforts et de parvenir à une action concertée dans ce domaine, il faut que la collaboration se resserre entre les différents organismes des Nations Unies. A cet effet un comité spécial interinstitutions sur la jeunesse se réunira en août 1967.

113. L'avenir du Comité mixte FAO/FISE des directives : Après avoir examiné l'évolution de ses travaux et étudié les problèmes dans les relations inter-institutions qui risquent de se poser à l'avenir et qu'un comité mixte des directives pourrait aider à résoudre, le Comité mixte FAO/FISE des directives a décidé de proposer aux organes directeurs de la FAO et du FISE de reconduire le Comité avec son mandat actuel 24/. Il a été suggéré que le Comité se réunisse à peu près tous les deux ans aux dates et aux lieux que le Directeur général de la FAO et le Directeur général du FISE fixeront d'un commun accord.

114. En ce qui concerne sa composition le Comité a estimé que les principes suivants devraient être respectés :

- a) Le Comité devrait comprendre parmi ses membres aussi bien des représentants des pays donateurs que des représentants des pays qui bénéficient d'une assistance de la FAO et du FISE;
- b) Les membres du Comité devraient avoir une connaissance solide des questions dont ils auront à s'occuper et pouvoir recueillir dans leur pays, auprès des ministères et des personnes qualifiées qui s'occupent des programmes bénéficiant d'une assistance conjointe de la FAO et du FISE les nombreux renseignements de caractère général dont ils pourront avoir besoin;
- c) Le Comité devrait respecter dans toute la mesure du possible le principe de la répartition géographique.

115. Afin de faciliter la réalisation de l'objectif visé à l'alinéa c) ci-dessus, le Comité a recommandé que le nombre des membres des deux institutions soit porté respectivement de cinq à six.

24/ Ce mandat a été reproduit pour plus de commodité dans un document de travail examiné par le Comité et intitulé "L'avenir du Comité" (E/ICEF/CRP/67-10).

116. Le Comité n'a pas présenté aux institutions de recommandations relatives au système de rotation, estimant qu'en la matière la décision appartenait aux organes directeurs des deux institutions intéressées, qui doivent être soucieux d'assurer une représentation équilibrée qui tienne compte à la fois des connaissances techniques, de la répartition géographique et de la nécessité d'une certaine continuité. Lors des débats du Conseil d'administration, on a souligné qu'il serait souhaitable que les pays désignent comme membres du Comité des personnes qui non seulement connaissent bien les sujets traités, mais ont aussi acquis une expérience en siégeant en tant que représentants de leurs pays au sein des organes directeurs. On a fait ressortir que le Comité s'occupait de principes directeurs et non pas de questions techniques et que ses membres devraient être très au courant de la politique de base des institutions.

117. Le Conseil d'administration a approuvé les recommandations du Comité. Etant donné que le Comité ne se réunira qu'en 1969, les représentants du FISE seront choisis lors des élections qui auront lieu à la réunion du Conseil d'administration du FISE en 1968.

Enseignement et formation professionnelle

118. Bien que le FISE, en collaboration avec l'UNESCO et l'OIT, n'ait commencé qu'en 1961 à prêter une aide aux projets d'enseignement et de formation professionnelle, ces projets constituent maintenant, après les services de santé de base, l'un des principaux domaines de l'assistance du FISE. Au début, pendant plusieurs années, l'assistance fournie par le FISE à ce titre représentait moins de 10 p. 100 des allocations pour le programme. En 1966, ce chiffre est passé à 14,5 p. 100 et en 1967 à 23,9 p. 100, le montant total des allocations étant de 9,3 millions de dollars - c'est-à-dire plus du double des crédits approuvés en 1966. Soixante-neuf pays, soit plus de la moitié des pays bénéficiant d'une assistance du FISE, recevaient une aide dans les domaines de l'enseignement et de la formation professionnelle.

119. Cette accélération reflétait le souci majeur qu'ont les pays en voie de développement d'élever le niveau de l'enseignement de leur population, de resserrer les liens entre l'école et la vie et de réduire les déchets scolaires. La formation des enseignants, l'élaboration de nouveaux programmes scolaires et de nouvelles méthodes d'enseignement ainsi qu'une conception nouvelle de l'école, particulièrement dans les communautés rurales, figuraient parmi les moyens employés pour atteindre cet objectif.

120. Nombre d'enseignants, plus de 50 p. 100 dans certains pays, n'avaient bénéficié d'aucune formation professionnelle. L'assistance du FISE a porté avant tout sur la formation des enseignants et l'amélioration de la supervision. Vers la fin de 1966, quelque 55 000 maîtres, inspecteurs et autres membres du corps enseignant avaient reçu une formation dans plus de 550 écoles normales et 8 900 écoles primaires associées grâce à des cours de formation en cours d'emploi de diverses catégories. Ce nombre augmentera considérablement à mesure que les projets seront mis en oeuvre de façon plus complète.

121. Les projets assistés par le FISE reflétaient également le souci qu'ont les pays d'accorder une plus large place à l'enseignement, au niveau des écoles primaires, des rudiments des sciences, des matières d'intérêt pratique et des questions intéressant la santé et la nutrition.

122. Une pénurie grave de manuels, d'auxiliaires pédagogiques et de livres de classe a sérieusement fait obstacle à l'amélioration de la qualité de l'enseignement. Dans nombre de pays, c'était là l'une des causes principales du taux élevé d'abandons scolaires. L'aide du FISE à cet aspect essentiel de l'enseignement a été accrue. Sur les allocations approuvées en 1967, plus de 3 millions de dollars étaient destinés aux fournitures scolaires, papier, encre, impression, et d'autres types d'aide à la production locale de manuels d'enseignement et de livres de classe. Le Directeur général a estimé que l'on aurait intérêt à étendre encore davantage l'assistance du FISE dans ce domaine et que le FISE devrait être prêt à aider les pays à faire l'essai de techniques modernes d'enseignement telles que l'enseignement programmé et l'enseignement radiophonique.

123. Il était également nécessaire, particulièrement dans les zones rurales, d'insister davantage sur la scolarisation des filles et de chercher à faire de l'école un élément organique de la vie communautaire. Une délégation a rappelé qu'il ne fallait pas oublier l'importance des jeux, ainsi que des activités extra-scolaires et récréatives.

124. L'oeuvre à entreprendre dans ce domaine était très vaste et les ressources particulièrement limitées : c'est pourquoi on a souligné la nécessité d'établir d'urgence des priorités pour les mesures à prendre et de coordonner l'aide disponible provenant de diverses sources internationales (UNESCO, OIT, FISE, PNUD, AID) et de sources bilatérales. Cette coordination devait s'inscrire dans le contexte de la planification d'ensemble au niveau national.

125. Compte tenu de ces considérations, le Conseil d'administration a indiqué qu'il attendait avec intérêt l'évaluation de l'aide à l'enseignement, qui constituerait l'un des principaux points de l'ordre du jour de sa session de 1968. Cette évaluation donnerait au Conseil l'occasion de réexaminer sa politique dans ce domaine afin d'établir une base solide pour la planification et l'allocation de crédits dans l'avenir.

126. Le Conseil d'administration s'est montré particulièrement inquiet du sort des enfants qui ne fréquentent pas l'école, tant de ceux qui n'y sont jamais allés que de ceux qui l'ont abandonnée trop tôt pour pouvoir retenir ce qu'ils y ont appris. Nombre de pays n'étaient pas en mesure d'instruire plus de la moitié des enfants d'âge scolaire. Un pourcentage élevé des autres enfants vivaient dans des zones rurales à économie de subsistance. Le chômage parmi les jeunes des zones rurales prenait des proportions inquiétantes dans plusieurs pays en voie de développement. Beaucoup de ces jeunes étaient entraînés vers les villes où ils ne trouvaient pas non plus de travail. Le Comité mixte FAO/FISE des directives a examiné les programmes éducatifs extra-scolaires organisés à l'intention des jeunes ruraux de 15 à 18 ans (voir par. 109-112). Une délégation a estimé que, de façon générale, ce groupe ne relevait de la compétence du FISE que dans les cas où il bénéficiait de projets assistés s'adressant notamment à des groupes de jeunes. Plusieurs délégations souhaitaient savoir ce qui pourrait être fait pour un groupe un peu plus jeune d'adolescents des deux sexes, âgés de 12 à 15 ans. Plusieurs pays ont enregistré au début des résultats prometteurs pour certains projets aidés par le FISE mais, dans la plupart des cas, très peu d'initiatives étaient prises en faveur de ce groupe d'âge. C'était manifestement là un problème qui exigerait à l'avenir une attention bien plus grande de la part du FISE et d'autres organismes des Nations Unies 25/.

25/ Une déclaration sur le rôle des organisations non gouvernementales a été faite par l'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines (E/ICEF/NGO/112).

Protection de la famille et de l'enfance

127. En 1967, le Conseil d'administration a alloué 2,1 millions de dollars, soit 5,3 p. 100 de toutes les allocations au titre du programme, pour des projets de protection de la famille et de l'enfance. En 1966, le Conseil avait affecté à cette fin 1,2 million de dollars, soit 4,4 p. 100 du total des allocations pour le programme. Dans ce domaine, le FISE a bénéficié comme par le passé d'un important appui technique de la Division du développement social des Nations Unies, des autres organismes des Nations Unies et des conseillers en matière de protection de l'enfance chargés du travail d'exécution sur le terrain. Il y avait toutefois quelques raisons de s'inquiéter du fait que le programme actuel d'assistance technique des Nations Unies prévoyait pour l'appui technique des services sociaux, notamment pour les projets relatifs à la protection de la famille et de l'enfance, des crédits moins élevés que les années précédentes.

128. Conformément aux tendances notées dans l'évaluation des programmes de protection de la famille et de l'enfance que le Conseil d'administration a examinée en 1966 26/, on a surtout mis l'accent sur la formation des agents chargés du "déblaiement" et des agents auxiliaires. Simultanément, l'aide fournie à dix-sept écoles de service social permettait de former des cadres et de définir, compte tenu des besoins locaux, le type de services de protection sociale requis. Vers la fin de 1966, plus de 300 établissements de formation de travailleurs sociaux et de projets entrepris à cette fin ont bénéficié de l'assistance du FISE.

129. Dans certains pays, les services recevant l'aide du FISE dépassaient le cadre des projets de protection sociale administrés séparément et étaient fournis au titre des programmes de santé, de nutrition, d'enseignement ou de logement ou bien en relation avec des programmes de développement communautaire ou d'"animation rurale" dans lesquels les femmes jouaient un rôle important. Vers la fin de 1966, l'assistance du FISE avait été prêtée à quelque 2 200 clubs de mères.

130. Les représentants ont manifesté un grand intérêt pour "les projets intégrés", dont plusieurs avaient été approuvés en 1966 et en 1967. Ces projets assuraient, dans une zone déterminée du pays, des services intégrés complets pour les enfants, notamment des services d'HMI, des activités nutritionnelles, des garderies d'enfants, un enseignement primaire et professionnel et des activités féminines sous une forme ou une autre. On espérait que ces projets permettraient d'acquérir une expérience type, qui pourrait être utilisée ailleurs, mais on a constaté que cette formule, à l'opposé d'un programme de développement communautaire habituellement plus simple, et administré par un département ou un organisme unique, exigeait une administration locale d'une structure appropriée ainsi que des services techniques relativement bien développés pour assurer la coordination voulue.

131. Plusieurs délégations ont noté que les programmes assistés par le FISE pouvaient contribuer largement au progrès de la femme. La réussite de bien des projets dépendait de la compréhension et de la coopération des mères, si l'on voulait que les enfants, en particulier les jeunes enfants (voir par. 144-150), en tirent profit et que les familles s'adaptent à de nouvelles conditions de vie.

26/ Documents officiels du Conseil économique et social, quarante et unième session, Supplément No 13 (E/4220/Rev.1-E/ICEF/548/Rev.1), par. 127-138.

En outre, l'exécution de la plupart des programmes en faveur des enfants était assurée en grande partie par du personnel féminin. Pour ces deux raisons, un effort beaucoup plus grand devait être fait dans le domaine de l'enseignement et de la formation des femmes et des jeunes filles.

132. Parmi les nouvelles tendances qui se sont fait jour dans les projets de protection sociale, on a noté une attention accrue prêtée aux garderies d'enfants, notamment aux méthodes expérimentales tentées dans certains cas pour répondre aux besoins des jeunes enfants (voir par. 146), à l'emploi de centres communautaires, au développement de clubs de la jeunesse rurale et autres activités en faveur des jeunes. Vers la fin de 1966, 690 garderies d'enfants avaient reçu une aide du FISE.

133. On a signalé au Conseil que le rôle de la protection sociale dans le développement national serait examiné à une conférence de ministres responsables de la protection sociale, qui se tiendrait sous les auspices des Nations Unies en septembre 1968. Cette conférence, à laquelle participerait le FISE, pourrait avoir des incidences importantes en amenant à réserver au secteur social une place adéquate dans le développement national et à élargir les conceptions du FISE en la matière. En attendant, il était évident que la distinction entre les services de protection sociale et d'autres services, intéressant notamment la santé, l'enseignement et l'économie familiale, n'était souvent pas très nette et que la souplesse caractérisant les conceptions du FISE dans ce domaine conduirait comme par le passé à une diversification des activités entreprises au titre des projets.

Planification en faveur de l'enfance et de la jeunesse dans le développement national 27/

134. Le Conseil d'administration était saisi d'une évaluation préliminaire des résultats des conférences régionales tenues en Amérique latine (novembre-décembre 1965) et en Asie (mars 1966) sur la planification en faveur de l'enfance et de la jeunesse dans le développement national. Les deux conférences ont été organisées conjointement par le FISE, les commissions économiques régionales et les instituts de développement régionaux, avec la coopération de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées 28/.

27/ Pour un résumé des différents projets entrepris dans ce domaine et pour lesquels des crédits ont été alloués à la présente session, voir annexe II, p. 167-169 du texte anglais. Voir également le rapport du Comité du programme (E/ICEF/P/L.988, par. 191, 193-194).

28/ Une évaluation de ces conférences et un exposé des activités qui les ont suivies figurent dans le rapport du Directeur général sur l'état des travaux (E/ICEF/558, par. 156-173) et un rapport plus détaillé sur les principales délibérations et conclusions des conférences fait l'objet d'un document distinct (E/ICEF/CRP/67-15). Des renseignements complémentaires sont contenus dans les rapports d'activité régionaux suivants : pour l'Afrique au sud du Sahara (E/ICEF/558/Add.2, première partie, par. 16-18); pour les Amériques (E/ICEF/558/Add.4, par. 4-5); pour l'Europe (E/ICEF/558/Add.3, par. 23); pour la Méditerranée orientale (E/ICEF/558/Add.5, par. 37-55); pour l'Asie orientale et le Pakistan (E/ICEF/558/Add.7, par. 8); pour l'Asie méridionale et centrale (E/ICEF/558/Add.6, par. 9-15).

135. L'organisation des conférences a eu pour effet d'instaurer une coopération plus directe entre les représentants locaux du FISE et les organismes gouvernementaux chargés de la planification du développement national. Elle a également nécessité le concours d'un certain nombre d'universités nationales et d'instituts nationaux de recherche et de formation. Cette tendance a manifestement favorisé la réalisation de l'objectif du FISE consistant à rattacher l'assistance du FISE et toute autre aide extérieure au profit de l'enfance aux plans de développement national.

136. Les documents présentés à ces conférences et les débats qui s'y sont déroulés ont montré que jusqu'à une date très récente l'attention de la plupart des planificateurs s'était portée surtout sur les investissements et qu'ils ne s'étaient pas suffisamment préoccupés du développement des facteurs humains. Il était évident que dans les pays en voie de développement l'une des tâches essentielles était de faire de la population un réservoir de main-d'oeuvre productive. Pour faciliter cette tâche, il fallait commencer par l'enfant, ce qui exigeait non seulement des investissements publics considérables dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'enseignement, de la formation et de la protection sociale mais aussi de grands efforts de la part des familles, une participation accrue des communautés locales et la mise à profit des ressources bénévoles. On devrait peut-être à cette fin recourir à diverses méthodes "non traditionnelles" visant à mobiliser les ressources pour les programmes familiaux et communautaires faisant appel à l'effort personnel (voir par. 154).

137. Les participants aux deux conférences ont souligné qu'il n'y avait pas lieu de créer un organisme gouvernemental distinct pour l'enfance ni de prévoir, dans le plan, une section particulière portant sur l'enfance. Il était plutôt nécessaire d'établir une coordination entre les organismes et les ministères, ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales, pour la mise au point des politiques en faveur de l'enfance, et pour la planification, l'exécution et l'évaluation des programmes. On pourrait ainsi avoir une vue d'ensemble des problèmes et des possibilités d'action.

138. On a souligné notamment un point essentiel, à savoir combien il importait d'envisager les problèmes de l'enfance, non seulement en fonction de secteurs tels que la santé, la nutrition et l'enseignement, mais aussi en partant des besoins spécifiques de l'enfance dans divers groupes socio-économiques et différentes zones géographiques du pays, et de mettre au point des programmes adaptés à ces besoins. Les services en faveur de l'enfance devraient se compléter et se renforcer mutuellement et il fallait donc à la fois tenir mieux compte du cycle de croissance de l'enfant et assurer l'équilibre entre les programmes s'adressant à des groupes d'âge différents et à des stades de dépendance différents.

139. Les rapports dont le Conseil d'administration était saisi donnaient des détails sur les activités entreprises pour donner suite aux conférences régionales, activités qui ont pris divers aspects : formation, nouvelles études, amélioration des statistiques, consultations, conférences nationales et publications. On espérait que l'un des résultats pratiques de ces activités serait l'affectation d'une part plus importante des ressources nationales aux problèmes prioritaires de l'enfance et de la jeunesse et que ces ressources seraient utilisées plus efficacement. Par ailleurs, on pourrait ainsi tirer un profit plus grand de l'assistance du FISE et de toute autre aide extérieure destinée à l'enfance.

140. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités des résultats de ces conférences. On a appelé l'attention du Conseil sur le taux de croissance insuffisant dans les pays en voie de développement, sur le ralentissement du courant de capitaux en provenance des pays industrialisés et sur la nécessité d'accorder une priorité élevée aux investissements consacrés à l'enfance. On a estimé que les études et les rapports élaborés à l'occasion de conférences par un certain nombre de pays, la plupart du temps par l'intermédiaire de groupes de travail interministériels, avaient une valeur considérable, non seulement pour les autres pays mais aussi pour les pays mêmes. On a souligné combien il importait de susciter l'intérêt des journalistes et autres personnes formant l'opinion afin, qu'à leur tour, elles puissent informer le grand public.

141. Certaines délégations ont estimé qu'il y avait lieu d'encourager, dans certaines conditions, l'organisation d'autres conférences ou cycles d'études régionaux; d'autres ont estimé que le temps était venu de s'attacher surtout à l'examen des mesures de consolidation prises dans chaque pays 29/. A cet égard, le Conseil d'administration a appris avec intérêt qu'une conférence nationale avait été organisée avec succès au Pérou en mai 1967 et que plusieurs autres pays d'Amérique latine et d'Asie étaient désireux d'organiser des conférences nationales du même ordre. On a exprimé l'espoir que les gouvernements tireraient un plus grand profit des possibilités qu'offrait l'assistance du FISE pour évaluer les besoins de l'enfance.

142. Au cours des débats, on a émis l'avis qu'il serait utile pour le Conseil d'administration que le Secrétariat établisse un rapport indiquant les plans à long terme en faveur de l'enfance et de la jeunesse des pays en voie de développement ainsi que l'assistance demandée au FISE pour aider à les appliquer. Une délégation a également demandé que l'on effectue une étude des activités de tous les organismes multilatéraux et bilatéraux s'occupant de l'enfance et de la jeunesse. Le Directeur général a déclaré que le personnel du FISE n'était pas assez nombreux pour entreprendre ces deux études et il a exprimé l'espoir que ces demandes seraient formulées à nouveau dans des termes moins généraux.

143. L'examen de l'évaluation préliminaire par le Conseil d'administration a montré que les délégations dans leur ensemble se félicitaient des résultats des conférences et estimaient que celles-ci avaient atteint les buts recherchés et avaient favorisé des activités qu'il convenait de poursuivre. Le Directeur général a déclaré qu'il ne voyait pas la nécessité de prévoir d'autres conférences du même ordre dans un proche avenir et qu'il y avait lieu désormais d'intensifier les travaux dans ce domaine à l'échelon national.

Comment atteindre les jeunes enfants

144. A la suite de son examen, en 1965, des besoins des jeunes enfants d'un à six ans 30/, le Conseil d'administration avait demandé qu'une attention plus grande soit accordée à ces besoins et qu'un rapport soit présenté en 1967 sur les

29/ A sa présente session, le Conseil a approuvé une aide pour un cycle d'études des Etats arabes sur la planification en faveur de l'enfance et de la jeunesse dans le développement national. Voir annexe II, p. 169 du texte anglais.

30/ Voir documents officiels du Conseil économique et social, trentième session, Supplément No 15 (E/4083/Rev.1 - E/ICEF/528/Rev.1), par. 34-65.

progrès réalisés. Le Conseil avait reconnu qu'en général on n'était pas à même de créer des services particuliers en faveur de ce groupe d'âge dans les pays en voie de développement. Il estimait que la conception la plus judicieuse consistait à accorder plus d'attention à ce groupe d'âge dans les programmes normaux portant sur la nutrition, la santé, les services de protection sociale et l'enseignement et, fait encore plus important, à veiller à ce que les mères reçoivent une formation leur permettant de prendre conscience de l'importance primordiale de cette période pour l'avenir de leurs enfants et de savoir quelles étaient les mesures à prendre dans la pratique pour faire face à leurs besoins.

145. Les rapports présentés au Conseil 31/ et les débats qui y ont eu lieu ont mis un certain nombre de points en lumière. Lors de plusieurs conférences et cycles d'études internationaux et interpays, auxquels le FISE a participé, une attention particulière a été accordée au jeune enfant 32/. La diffusion des conclusions auxquelles ces conférences étaient parvenues et les études spéciales sur le jeune enfant rédigées à l'occasion de ces conférences, ainsi que les compétences remarquables des participants à ces conférences, ont apparemment amené les administrateurs, les planificateurs et les experts techniques à modifier leur optique en ce qui concerne le jeune enfant. Dans plusieurs pays qui ont participé aux conférences, les gouvernements ont commencé à mettre au point une conception générale des mesures nécessaires dans un certain nombre de domaines pour atteindre le jeune enfant.

31/ Des renseignements ont été fournis au Conseil dans le Rapport du Directeur général sur l'état des travaux (E/ICEF/558, par. 30-45) et dans les rapports régionaux : pour l'Afrique au sud du Sahara (E/ICEF/558/Add.2, première partie, par. 11-15); pour l'Asie orientale et le Pakistan (E/ICEF/558/Add.7, par. 22); pour la Méditerranée orientale (E/ICEF/558/Add.5, par. 46-50); pour l'Asie méridionale et centrale (E/ICEF/558/Add.6, par. 39-40). On a consacré une attention particulière au jeune enfant dans les deux évaluations dont le Conseil était saisi : Nutrition appliquée (E/ICEF/L.1266, par. 55-56); Hygiène maternelle et infantile (E/ICEF/L.1267, par. 3.2). Un rapport a également été présenté par l'Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire (E/ICEF/NGO/111).

32/ Il s'agissait notamment de conférences et de réunions régionales sur la planification en faveur de l'enfance et de la jeunesse dans le développement national en Afrique, en Asie et en Amérique latine et d'un cycle d'études organisé sous les auspices du Centre international de l'enfance et de l'Institut d'études du développement économique et social (IEDES). Une conférence sur l'enfant d'âge préscolaire a été organisée sous les auspices du septième Congrès international de nutrition en 1966 et on prévoyait d'organiser à Tachkent et à la Barbade, au cours du deuxième semestre de 1967, des cycles d'études interpays consacrés au jeune enfant.

146. Dans plusieurs pays on a constaté que des efforts plus grands étaient faits pour atteindre le jeune enfant en augmentant le nombre des garderies. Quelques pays avaient commencé à créer des crèches dans les villages dans le cadre du développement communautaire et des activités de protection sociale, faisant largement appel aux clubs de mères et aux efforts bénévoles. Dans certains endroits, on accordait une attention accrue à la formation accélérée d'agents des garderies.

147. On a constaté une prise de conscience accrue de la nécessité de faire une plus large place au jeune enfant dans la formation des agents sanitaires, des nutritionnistes et des enseignants. On reconnaissait aussi de plus en plus que les écoles pouvaient exercer une influence très importante si la fréquentation scolaire des filles était encouragée et si des sujets pratiques tels que la nutrition, la santé, l'économie domestique et la puériculture étaient inclus dans les programmes scolaires.

148. Dans certains endroits, on s'efforçait également d'atteindre le jeune enfant par l'intermédiaire des centres d'HMI. Il était cependant évident que l'on devait utiliser plus pleinement en faveur du jeune enfant les ressources disponibles dans le domaine sanitaire. On pouvait y parvenir par un certain nombre de moyens : dans les régions où la malnutrition existait, en concentrant l'intérêt du personnel des centres d'HMI sur l'enfant âgé de six mois à quatre ans plutôt que sur le nourrisson en bonne santé allaité par sa mère, en enseignant à toutes les catégories de personnel sanitaire et aux animateurs des collectivités les soins particuliers à donner à l'enfant pendant le sevrage et immédiatement après, en encourageant la participation du personnel des centres d'HMI aux activités communautaires (garderies, crèches, clubs féminins) et en aidant ces clubs à organiser des programmes alimentaires en faveur du jeune enfant. Dans certains pays, des centres de réhydratation et de réadaptation nutritionnelle pour le jeune enfant ont été créés dans le cadre des services de santé, mais ces centres étaient trop peu nombreux. Ces centres, qui assuraient le traitement de la diarrhée de sevrage, permettaient également d'inculquer aux mères des notions sur l'hygiène, la prévention de l'infection gastro-intestinale, la nutrition et les soins aux enfants dans les foyers.

149. L'accélération de la production et de la distribution locale d'aliments bon marché riches en protéines constituait une mesure importante pour répondre aux besoins nutritionnels des enfants des zones urbaines. Le Conseil s'est félicité de l'intérêt accru que manifestait pour ce problème la communauté internationale et qui ressortait des travaux du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement (voir plus haut par. 87-88). Le Conseil a également appris avec intérêt que l'on recherchait de nouveaux moyens pour atteindre le jeune enfant des régions rurales en faisant participer les mères à différentes catégories de programmes d'enseignement et de démonstration nutritionnels dans le cadre des programmes de nutrition appliquée.

150. Les faits ont montré l'intérêt accru que portaient les pays au jeune enfant, intérêt encouragé en partie par les efforts du personnel des services extérieurs du FISE et d'autres organismes compétents de l'Organisation des Nations Unies. Néanmoins, le Conseil a constaté qu'en général les progrès réalisés dans l'amélioration de la situation du jeune enfant étaient très lents. Beaucoup trop souvent les progrès enregistrés étaient pratiquement nuls. L'indication donnée par le représentant de l'OMS, et selon laquelle les taux de mortalité des enfants d'un à

quatre ans étaient, dans les pays en voie de développement, trente, quarante et même cinquante fois plus élevés que dans les pays développés, a constitué un dur rappel à la réalité. Le FISE et les organismes avec lesquels il collaborait devaient à l'avenir faire des efforts beaucoup plus considérables pour aider les pays à protéger les jeunes enfants de la mort, à protéger de la maladie ceux qui survivaient et à favoriser leur développement affectif et social.

Formation

151. L'une des principales caractéristiques de la plupart des projets pour lesquels une aide était demandée était l'accent mis sur la formation de personnel dans le pays même, ce qui témoignait de la priorité élevée que les gouvernements accordaient aux programmes renforçant les moyens nationaux de formation. En 1967, 11,3 millions de dollars environ, soit 29 p. 100 des allocations au titre du programme, ont été consacrés à la formation. La formation recouvrait une vaste gamme d'activités depuis la formation pratique très rudimentaire donnée dans les villages aux mères en matière de nutrition et d'économie ménagère jusqu'à la formation spécialisée postuniversitaire des futurs professeurs de pédiatrie. A la fin de 1966, le FISE avait fourni du matériel, des indemnités de subsistance et d'autres types d'aide pour la formation de plus de 220 000 travailleurs devant être affectés à l'exécution des programmes en faveur de l'enfance.

152. Les évaluations du programme d'hygiène maternelle et infantile et du programme de nutrition appliquée faisaient ressortir toute l'importance de l'aide prêtée par le FISE à la formation d'une vaste gamme de travailleurs et de volontaires. Elles montraient également qu'il fallait faire beaucoup plus pour aider les pays à mettre sur pied, à poursuivre et à développer des activités de formation. Un des aspects particulièrement bien venu de l'assistance du FISE en matière de formation était la possibilité d'obtenir des fonds pour faire face à certaines des dépenses en monnaie locale engagées au titre des programmes nationaux de formation. Par ailleurs, l'aide du FISE à la formation était d'autant plus importante que l'assistance de la plupart des autres organismes était axée sur la formation aux niveaux supérieurs.

153. Lors des discussions qui ont eu lieu au Conseil d'administration, on a exprimé l'espoir que le FISE continuerait à accorder un rang élevé de priorité à la formation d'agents des niveaux intermédiaires et d'agents auxiliaires et chercherait à les former en les préparant à travailler auprès de leurs compatriotes. On a toutefois reconnu qu'une certaine souplesse était également nécessaire afin de former le personnel de direction et de supervision qui pouvait être nécessaire pour réaliser certains objectifs clefs des programmes. Plusieurs délégations ont proposé de faire connaître l'expérience que leurs gouvernements avaient acquise dans le domaine de l'enseignement et de la formation et le Directeur général a pris note de ces offres.

154. Au cours des discussions tenues au Conseil d'administration, on a généralement souscrit au point de vue exprimé par le Directeur général dans son Rapport sur l'état des travaux, selon lequel la qualité du personnel appliquant les programmes de même que l'action et l'intérêt des communautés étaient de la plus haute importance pour utiliser efficacement les ressources. Cela signifiait que le FISE devait s'attacher à aider les pays utilisant des méthodes autres que les méthodes

classiques pour former la population et la faire participer à des activités d'auto-assistance telles que les mouvements de jeunesse sous diverses formes, les "groupes sanitaires", les "groupes d'alphabétisation", etc. (voir E/ICEF/558, par. 13-14).

155. Le Conseil a accueilli avec satisfaction l'annonce du Directeur général selon laquelle les premiers prix du Fonds à la mémoire de Maurice Pate seraient décernés à deux établissements régionaux de formation d'Afrique, l'University College de Makerere à Kampala (Ouganda) (qui faisait partie de l'University of East Africa) et l'Université de Dakar au Sénégal. Ces deux institutions, qui avaient auparavant bénéficié de l'assistance du FISE, avaient fait oeuvre de pionnier en ce qui concerne la formation en matière de pédiatrie et de santé publique tropicales. Ces prix comprenaient des fonds destinés à permettre aux "boursiers Maurice Pate" de faire, pendant l'année scolaire 1967-1968, des études d'hygiène infantile. Les quatre boursiers - soit deux par établissement - devraient être docteurs en médecine et s'engager à servir leur pays après leur année de stage, soit en tant que professeurs de pédiatrie ou de santé publique, soit en tant que fonctionnaires de la santé.

Evaluation des programmes

156. Lorsqu'ils ont manifesté leur satisfaction devant les évaluations des programmes d'hygiène maternelle et infantile et de nutrition appliquée dont le Conseil était saisi, les représentants ont relevé que dans ces deux évaluations le problème commun auquel on s'était heurté était le manque de données statistiques adéquates pouvant servir de base à une analyse des progrès réalisés et à l'établissement de plans pour l'avenir. On a aussi suggéré la possibilité d'effectuer, dorénavant, les évaluations avec le concours d'instituts de sociologie. Ceux-ci seraient, notamment, en mesure d'aider à se faire une idée des facteurs grâce auxquels des programmes transforment des communautés statiques en sociétés dynamiques. Le Directeur général a indiqué qu'en Amérique latine, la coopération du FISE avec des instituts de ce genre s'était révélée fructueuse et qu'il tiendrait compte de ce fait pour les évaluations futures.

157. Dans l'une des évaluations - celle qui avait trait à la nutrition appliquée - le rapport général et les rapports par pays avaient tous été établis par un seul consultant. Par contre, l'évaluation générale des programmes d'hygiène maternelle et infantile avait été effectuée par le secrétariat de l'OMS tandis que les rapports par pays avaient été rédigés par cinq consultants. Les membres du Conseil d'administration n'ont indiqué aucune préférence quant aux mérites respectifs de ces deux méthodes, mais on a fait observer que les rapports par pays portant sur l'hygiène maternelle et infantile étaient de nature inégale. On a émis l'avis que la qualité des évaluations effectuées à l'avenir serait améliorée sensiblement si on prévoyait des séjours plus longs dans chaque pays et si on tenait également compte en organisant d'avance ces visites par pays de la saison de l'année se rapportant aux opérations du programme.

158. Le Conseil d'administration a reconnu que les évaluations générales ne sauraient remplacer les évaluations par projet. Les efforts faits pour aider les pays à renforcer leur propre système d'évaluation des projets étaient importants et on a fait observer que les évaluations des programmes d'hygiène maternelle et infantile et des programmes de nutrition appliquée en offraient la preuve [voir par. 41 et 99 g)]. Un certain nombre de pays avaient également été en mesure de

mettre au point des procédures d'évaluation englobant en quelque sorte leurs projets de protection de la famille et de l'enfance. Il y avait désormais dans presque tous les plans d'opérations une clause type prévoyant l'évaluation périodique du projet. Mais ces efforts ne faisaient que commencer et dans bien des cas on manquait encore de renseignements de base et de critères permettant d'évaluer les programmes. Il était clair qu'afin de procéder à des évaluations devenues pour ainsi dire automatiques qui répondent à leur objet le FISE et les organismes techniques appropriés des Nations Unies devaient fournir une aide accrue.

Secours d'urgence

159. Bien que le Conseil ait réaffirmé le point de vue selon lequel la majeure partie des ressources du FISE devaient être consacrées aux programmes à long terme, il était clair que la situation mondiale ne permettait pas d'espérer que les situations critiques justifiant une aide particulière à l'enfance se feraient plus rares. Il y avait lieu de craindre que les disettes reviennent de plus en plus souvent et conduisent à de nouvelles demandes d'assistance. Le Conseil d'administration a fait sienne l'opinion du Directeur général qui pensait que le FISE devait être attentif aux besoins en secours d'urgence et y répondre. A cet égard, on a rendu hommage aux efforts déployés par les Comités nationaux pour le FISE en vue de réunir des fonds pour les secours d'urgence.

Sécheresse en Inde

160. Le Directeur général a donné au Conseil des détails sur l'utilisation des secours d'urgence fournis par le FISE pour aider à faire face à la situation grave provoquée par la sécheresse et touchant des millions de personnes dans les Etats du nord de l'Inde et à l'occasion de laquelle le Conseil avait approuvé, lors d'un vote par correspondance, des allocations de 1,1 million de dollars en novembre 1966 - principalement dans le cadre du programme de nutrition appliquée - et de 1,4 million de dollars en janvier 1967. L'assistance a été fournie sous forme d'aliments riches en protéines, de médicaments, de moyens de transport et de matériel de forage de puits en vue de procurer de l'eau aux communautés atteintes par la sécheresse 33/.

Viet-Nam

161. Le Conseil d'administration a approuvé le maintien de l'aide à la République du Viet-Nam pour quatre programmes à long terme - relatifs aux services de santé de base, à l'enseignement, à la lutte contre la tuberculose et aux services sociaux 34/. En outre la question des secours d'urgence aux deux parties du Viet-Nam a été examinée au Comité du programme et au Conseil d'administration.

33/ Pour plus de détails se reporter aux documents E/ICEF/558, par. 174-176; E/ICEF/558/Add.6, par. 148-165, et E/ICEF/CRP/67-22, par. 12 g).

34/ Ces projets sont décrits à l'annexe II, p. 122-124 du texte anglais. Les vues des différentes délégations sur cette aide de même que sur les secours d'urgence au Viet-Nam sont exposées brièvement dans le rapport du Comité du programme (E/ICEF/P/L.988, par. 91-95).

Compte tenu des problèmes humanitaires et sanitaires pressants qui se posent à propos des enfants au Viet-Nam le Conseil d'administration a adopté une proposition du représentant de la France, appuyée par le représentant de la Suisse, visant à ce que le Directeur général soit prié d'étudier les moyens grâce auxquels l'aide du FISE pourrait être étendue, avec l'aide des organisations de la Croix-Rouge, aux situations d'urgence dans les deux parties du Viet-Nam.

162. Le Directeur général a jugé cette proposition très intéressante. Il a fait savoir que lui-même et d'autres membres du secrétariat du FISE étaient, l'année précédente, entrés en rapport avec des dirigeants de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et avec le Comité international de la Croix-Rouge, en vue d'explorer les possibilités qui s'offraient au FISE de collaborer avec la Croix-Rouge pour aider à répondre aux besoins des enfants du Viet-Nam du Nord aussi bien que du Viet-Nam du Sud. Jusque-là rien ne permettait de penser que la Croix-Rouge pouvait aider le Viet-Nam du Nord mais elle poursuivait ses efforts dans ce sens. Le Directeur général était disposé à continuer d'étudier ces possibilités et rendrait compte au Conseil d'administration s'il parvenait à un résultat. Le FISE ne pouvait agir qu'à la demande du gouvernement intéressé et avec son assentiment; toutefois, le plan d'opération pouvait prévoir de confier à une tierce partie l'exécution des travaux.

Moyen-Orient

163. Le 13 juin, pendant la session du Conseil, celui-ci a approuvé à l'unanimité une proposition du représentant de la Yougoslavie tendant à ce que le Directeur général prenne immédiatement des mesures pour aider les enfants victimes des opérations militaires au Moyen-Orient. Il a été souligné que le Directeur général serait libre d'agir en réduisant les formalités au minimum. Le 16 juin 1967, le Directeur général a fait devant le Conseil d'administration une déclaration sur la question des secours d'urgence du FISE au Moyen-Orient (E/ICEF/CRP/67-34). Il a indiqué au Conseil que 200 000 ampoules de pénicilline, 1 million de tablettes à trois sulphamides et 1 400 couvertures pour nourrissons avaient déjà été expédiés du Centre d'emballage et d'emmagasinage du FISE de Copenhague à Beyrouth et qu'il pensait présenter au Conseil, avant la fin de cette session, une demande d'allocation de crédits 35/.

164. Dans une demande d'allocation (E/ICEF/P/L.989) présentée le 20 juin au Conseil d'administration, le Directeur général a renseigné le Conseil sur les contacts qu'il avait eus avec les gouvernements intéressés, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le Programme alimentaire mondial, le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge. L'assistance du FISE pourrait tout d'abord être fournie à la Jordanie et le Directeur général a recommandé une allocation de 200 000 dollars pour ce pays afin de défrayer le coût des fournitures médicales et des couvertures déjà expédiées et de fournir des rations de base pour six mois à 12 500 mères et enfants non enregistrés auprès de l'UNRWA ainsi que des suppléments protéiniques pour deux mois à toutes les mères et enfants déplacés se trouvant en Jordanie, dont le nombre est estimé à 50 000 36/.

35/ Une déclaration sur les secours d'urgence aux enfants dans le Moyen-Orient a été faite par la Société internationale pour la réadaptation des handicapés (E/ICEF/NGO/114).

36/ Pour plus de détails sur le projet, voir annexe II, p. 130 de l'anglais.

165. Le Conseil d'administration a approuvé cette demande. Il a également approuvé la demande du Directeur général tendant à ce qu'il soit autorisé à dépenser un montant supplémentaire pouvant aller jusqu'à 300 000 dollars dans une partie quelconque de la région, s'il devenait nécessaire de fournir des secours d'urgence aux mères et aux enfants. Le Directeur général estimait qu'à mesure que la situation de l'enfance au Moyen-Orient serait étudiée plus avant on découvrirait de nouvelles situations exigeant une assistance supplémentaire du FISE. Il tiendrait le Conseil d'administration au courant des dépenses faites au titre de l'allocation de 300 000 dollars. Au cas où la situation d'urgence le justifierait le Directeur général recommanderait des allocations supplémentaires de crédits au Conseil d'administration dans le cadre d'une consultation par correspondance, ce qui porterait à 1 million de dollars environ la participation du FISE pour les secours d'urgence et éventuellement pour le rétablissement des services essentiels en faveur de la mère et de l'enfant 37/.

37/ Pour plus de détails sur les collectes de fonds faites par les comités nationaux pour le FISE en vue de faire face à cette situation d'urgence, voir par. 191.

III. SITUATION FINANCIERE

Recettes

Recettes du FISE en 1966

166. En 1966, les recettes du FISE se sont élevées à 35,2 millions de dollars, soit 2,2 millions de dollars de plus qu'en 1965. Plus de 75 p. 100 de ces recettes ont été constituées par des contributions des gouvernements, 20 p. 100 environ provenant de sources privées (contributions et bénéfiques du Fonds des cartes de vœux). Le reste des recettes provenait de sources diverses.

167. Le tableau ci-après permet de comparer les recettes du FISE en 1965 et 1966 par principales sources de revenus :

Tableau 4

Recettes du FISE en 1965 et 1966, selon la source

	1966		1965		Augmentation en 1966 par rapport à 1965	
	Montant (en milliers de dollars des Etats-Unis)	% du total	Montant (en milliers de dollars des Etats-Unis)	% du total	Montant (en milliers de dollars des Etats-Unis)	Pourcenta- tage
Contributions des gouvernements	26 640	75,8	26 056	78,9	584	2,2
Contributions non gouvernementales ..	4 188	11,9	3 744	11,4	444	11,8
Fonds des cartes de vœux	2 750	7,8	2 000	6,1	750	37,5
Recettes diverses ...	1 588	4,5	1 205	3,6	383	31,8
TOTAL ...	<u>35 166</u>	<u>100,0</u>	<u>33 005</u>	<u>100,0</u>	<u>2 161</u>	<u>6,6</u>

168. Contributions des gouvernements. En 1966, 119 gouvernements ont versé des contributions s'élevant au total à 26,6 millions de dollars, soit une augmentation nette de 500 000 dollars par rapport à 1965. Environ le quart des gouvernements, 29 exactement, ont augmenté leur contribution par rapport à 1965, ces augmentations représentant un montant total de près de 1 million de dollars. Cette augmentation

représente presque exactement le même montant que celle des années 1964 et 1965. Comme en 1965, cependant, certaines contributions de gouvernements ont baissé, ces diminutions s'élevant au total à près de 500 000 dollars. Elles ont été dues surtout à une baisse du taux de change applicable en 1966 à des contributions par ailleurs importantes.

169. Le tableau 7 de l'annexe IV donne la liste des contributions versées au FISE par les gouvernements pour les années 1964, 1965 et 1966.

170. La plupart, sinon encore la totalité des gouvernements, versent régulièrement des contributions annuelles. Il est donc clair que de nouvelles augmentations ne peuvent provenir presque uniquement que des pays qui versent actuellement des contributions.

171. Contributions non gouvernementales. Les recettes provenant de campagnes de collectes de fonds privées (autres que la vente de cartes de voeux) et de contributions non sollicitées versées par des particuliers se sont chiffrées au total à 4,2 millions de dollars en 1966, soit 12 p. 100 des recettes du FISE et 500 000 dollars de plus qu'en 1965. La plupart des fonds provenant de sources privées ont été recueillis dans 14 pays.

172. Les tableaux indiquant les contributions privées versées au FISE, par pays, figurent à l'annexe IV (voir tableaux 2 et 3).

173. Le tableau ci-après indique les contributions de sources privées recueillies en 1965 et 1966 à des fins générales et pour des projets "adoptés" et qui ont été virées à la masse générale des ressources du FISE.

Tableau 5

Ressources du FISE provenant de sources privées

	<u>1966</u> (Dollars)	<u>1965</u> (Dollars)
<u>Fonds recueillis à des fins générales</u>		
Collectes d'Halloween ^{a/}	2 791 000	2 451 000
Autres collectes	619 000 ^{b/}	286 000 ^{c/}
Donations de groupes ou de particuliers .	97 000	102 000
	<hr/>	<hr/>
Total partiel ...	3 507 000	2 839 000
<u>Fonds recueillis pour des projets "adoptés"</u>		
Campagnes de lutte contre la faim	385 000 ^{d/}	854 000 ^{e/}
Autres projets "adoptés"	296 000 ^{f/}	51 000 ^{g/}
	<hr/>	<hr/>
Total partiel ...	681 000	905 000
Total général ...	<u>4 188 000</u>	<u>3 744 000</u>

a/ Principalement au Canada et aux Etats-Unis d'Amérique.

b/ Principalement en Belgique, France, Irlande, Japon, Norvège, République fédérale d'Allemagne, Suède et Suisse.

c/ Principalement en Belgique, Irlande, Italie, République fédérale d'Allemagne et Suède.

d/ Principalement en Australie et en Nouvelle-Zélande.

e/ Principalement en Australie, au Luxembourg, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni.

f/ Principalement en Norvège, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Suède.

g/ Principalement aux Pays-Bas.

174. Fonds des cartes de vœux. Les recettes comptabilisées par le FISE en 1966 au titre de la vente des cartes de vœux se sont élevées à 2,75 millions de dollars, représentant le bénéfice net des ventes pendant la campagne 1965/1966. Les chiffres correspondants pour 1964 et 1965 étaient de 1,7 million et 2 millions de dollars respectivement.

175. Recettes diverses. En 1966, les recettes diverses ont atteint 1,6 million de dollars, soit 400 000 dollars de plus qu'en 1965. Cet accroissement a été imputable principalement à une augmentation du revenu des placements et des contributions du personnel et à une diminution des pertes au change.

Prévisions de recettes pour 1967 et 1968

176. On prévoit une augmentation annuelle des recettes d'environ 5 millions de dollars pour 1967 et 1968. Le tableau ci-après permet de comparer ces montants estimatifs et les recettes effectives de l'exercice 1966.

Tableau 6

Prévisions de recettes pour 1967 et 1968 et recettes effectives de 1966

	1966	1967 (montant estimatif)	1968 (montant estimatif)
	(En millions de dollars des Etats-Unis)		
Contributions des gouvernements ..	26,6	29,0	31,0
Contributions privées	4,2	6,0	7,0
Fonds des cartes de vœux	2,8	3,0	6,0
Recettes diverses	1,6	1,7	1,8
TOTAL	35,2	39,7	45,8
		soit 40,0	soit 45,0

177. Contributions des gouvernements. Le montant estimatif (2,4 millions de dollars) de l'augmentation des contributions des gouvernements pour 1967 comprend une contribution spéciale de 1 million de dollars du Gouvernement des Etats-Unis pour commémorer l'attribution au FISE du prix Nobel de la paix en 1965 ^{38/} ainsi que des augmentations importantes des contributions de l'Inde, de la France, de la Suisse et de la Suède. Plus de 25 gouvernements étaient censés augmenter leur contribution en 1967.

178. S'il était encore trop tôt pour que les gouvernements s'engagent définitivement à augmenter leur contribution pour 1968, une augmentation de 2 millions de dollars a néanmoins été prévue pour cet exercice dans l'espoir que les tendances observées dans le passé se poursuivraient puisque les gouvernements avaient tout le temps de prévoir les crédits nécessaires.

^{38/} La formule habituelle de contrepartie ne s'applique pas à cette contribution, qui vient en sus de la contribution annuelle de 12 millions de dollars, laquelle reste assujettie à cette formule de contrepartie dans la proportion de 40/60.

179. Contributions privées. L'augmentation de 1,8 million de dollars prévue pour les contributions privées en 1967 a été calculée compte tenu d'un certain nombre de campagnes encourageantes de collectes de fonds menées par des comités nationaux du FISE et par d'autres organisations. On espère qu'une nouvelle augmentation de 1 million de dollars sera possible en 1968 grâce aux efforts concertés de tous les intéressés.

180. Fonds des cartes de vœux. Les recettes provenant de la vente des cartes de vœux, qui se sont élevées à 3 millions de dollars en 1967, sont estimées à 6 millions de dollars pour 1968. Sur cette augmentation, 1 million de dollars serait imputable à la croissance normale escomptée ainsi qu'à l'accroissement des recettes dû à la majoration du prix des cartes dans certains pays et aux résultats que donnera vraisemblablement l'amélioration des techniques de vente et de gestion. Le reste de l'augmentation (2 millions de dollars) serait dû au virement des bénéfiques accumulés (voir par. 217 ci-après).

Plan financier pour 1967 et 1968

181. A sa session de mai 1966, le Conseil d'administration avait prié le Directeur général de faire le nécessaire pour que les fonds du FISE soient plus rapidement utilisés et de préparer un programme d'allocations plus important de manière qu'à la fin de 1968 le montant des fonds disponibles ne dépasse plus le montant minimum nécessaire pour le fonds de roulement.

182. En conséquence et compte tenu de ce que les recettes de 1967 paraissaient devoir être un peu plus élevées que le montant initialement prévu, le Directeur général a présenté au Conseil d'administration des demandes d'allocations qui portaient le total des allocations pour 1967 à plus de 50 millions de dollars (alors qu'un montant de 39 à 42 millions de dollars avait été proposé à l'origine dans le plan financier du Directeur général pour 1967). Les engagements s'élevaient à 56 millions de dollars (au lieu de 42 à 45 millions de dollars, comme il avait été proposé à l'origine). Les dépenses pour 1967 ont été estimées à 41 + 4 millions de dollars et les recettes à 40 + 1 million de dollars.

183. Pour les allocations de 1968, le Directeur général a proposé de prévoir un montant qui pourrait varier entre 45 et 50 millions de dollars. Le montant effectif dépendrait de celui des recettes, qui était estimé à 45 + 2 millions de dollars. Les engagements pourraient varier entre 50 et 55 millions de dollars. Les dépenses ont été estimées à 46 + 5 millions de dollars.

184. Le Directeur général a présenté le plan financier en le replaçant dans la perspective de l'écart énorme qui existe entre les besoins de l'enfance et les moyens absolument inadéquats qui sont disponibles pour y faire face, situation qui a été examinée à la fois dans le rapport du Directeur général sur l'état des travaux (E/ICEF/558) et dans son rapport sur la politique d'assistance (E/ICEF/559). Le Directeur général a fait observer que si les allocations dépassaient 50 millions de dollars en 1967, ce serait là le montant le plus élevé atteint par les allocations annuelles du FISE depuis l'époque héroïque de ses grands programmes de secours d'urgence.

185. Après que le Directeur général, à l'automne de 1966, eut pris la décision de porter les allocations au-delà du montant prévu initialement (voir par. 182 ci-dessus), il a été nettement démontré que le FISE n'éprouvait aucune difficulté

à répondre rapidement et efficacement à tout accroissement des fonds à consacrer aux projets. Il pouvait le faire en élargissant la portée de l'aide qu'il accorde et en variant les catégories de fournitures qu'il offre, sans pour cela renoncer à concentrer ses efforts sur les projets ayant un rang de priorité élevé. L'expansion des activités aurait pu être plus considérable si les fonds nécessaires avaient été disponibles; en 1967, il avait fallu renoncer à donner suite immédiatement à des demandes qui auraient exigé des allocations importantes.

186. Si le montant des prévisions de recettes était encourageant, puisqu'il était passé de 35,2 millions de dollars en 1966 à 40 millions de dollars en 1967 et à 45 millions de dollars en 1968, il suffisait d'examiner les choses de plus près pour se rendre compte que le FISE en était réduit à "racler les fonds de tiroir", puisque plusieurs éléments des recettes correspondaient à des augmentations exceptionnelles qui ne se reproduiraient plus. En présentant son plan financier, le Directeur général n'a pas caché qu'il prenait certains risques calculés.

187. Il était à craindre, en effet, que ceux qui versaient des contributions, qu'il s'agisse des gouvernements, des organisations privées ou des particuliers, ne fassent plus l'effort nécessaire et ne se réfugient dans un optimisme béat, persuadés que, d'une manière ou d'une autre, les recettes continueraient automatiquement à augmenter jusqu'à ce que l'objectif de 50 millions de dollars soit atteint. Il était à craindre aussi, et ce second risque était étroitement lié au premier, qu'il ne faille, en 1968 et 1969, faire des allocations d'un montant inférieur à celui qui était proposé pour 1967, ce qui ralentirait l'essor des opérations et aurait des conséquences néfastes pour ceux que le FISE cherche à aider.

188. Le Directeur général a néanmoins recommandé de prendre ces risques pour deux raisons principales. La première et la plus évidente était que les besoins de l'enfance sont si grands que tous les intéressés ont le devoir de n'épargner aucun effort pour les satisfaire le plus rapidement possible. En second lieu, il fallait bien se rendre à l'évidence qu'il fallait du temps aux gouvernements, comme l'expérience l'avait amplement prouvé, pour traduire dans la réalité leur intention de contribuer; le Directeur général a exprimé l'espoir que les contributions accuseraient des augmentations sensibles en 1968. De même, il fallait du temps aussi aux personnes qui appuyaient les efforts du FISE dans le secteur privé pour organiser et lancer des campagnes efficaces de collectes de fonds fructueuses. En conséquence, pour donner aux gouvernements, aux organismes privés et aux particuliers tout le temps nécessaire, le Directeur général estimait qu'il était judicieux de faire en sorte que toutes les ressources disponibles soient effectivement utilisées, dans la mesure où cet objectif était compatible avec une gestion financière saine. Il ne pouvait cependant souligner trop vigoureusement qu'il fallait, pour que le FISE atteigne son objectif, que les gouvernements, les organismes privés et les particuliers commencent dès à présent à prendre les dispositions nécessaires. Il faudrait faire bien comprendre aux gouvernements que l'oeuvre du FISE n'est pas seulement humanitaire mais vise aussi à favoriser le développement et qu'ils devraient, lorsqu'ils considèrent les contributions qu'ils veulent verser pour le développement, prévoir pour le FISE une contribution d'un ordre de grandeur approprié. Il y avait aussi de très grandes possibilités de soutien de sources privées qui étaient encore inexploitées.

189. Les membres du Conseil ont approuvé cette façon d'aborder le problème. Alors que le Directeur général aurait pu adopter une attitude plus prudente, il avait préféré aller de l'avant dans toute la mesure du possible en puisant dans les

réserves et en anticipant sur les recettes futures. Cette attitude paraissait justifiée étant donné l'insuffisance des ressources par rapport aux besoins. La confiance dont le Directeur général faisait preuve en considérant que le FISE recevrait un appui financier plus large et son intention de veiller de très près à ce que cet espoir devienne une réalité ont été louées; certains membres du Conseil se sont inquiétés des conséquences qu'aurait sur les projets et sur les plans des gouvernements concernant les projets une baisse du niveau des allocations, au cas où les recettes du FISE ne parviendraient pas à atteindre le niveau escompté. Mais on a fait observer que les bienfaits qui découlaient de l'utilisation de toutes les ressources disponibles contrebalançaient les difficultés que susciterait, le cas échéant, une réduction des activités.

190. Le Conseil d'administration a approuvé le plan financier du Directeur général exposé dans les paragraphes 182 et 183 ci-dessus.

191. Ultérieurement au cours de la session, après avoir approuvé le plan financier, le Conseil, sur la recommandation du Directeur général, a approuvé une allocation supplémentaire de 200 000 dollars pour fournir des secours d'urgence aux mères et aux enfants déplacés en Jordanie (voir par. 164-165). A cet égard, il a été indiqué que certains comités nationaux pour le FISE feraient des collectes de fonds spéciales pour couvrir cette allocation et peut-être d'autres allocations d'urgence pour le Moyen-Orient. Le Directeur général a loué ces efforts et exprimé l'espoir que ces campagnes spéciales de collectes de fonds n'empêcheraient pas les comités de continuer à recueillir des fonds supplémentaires pour les programmes habituels.

Disponible

192. Comme il est indiqué au paragraphe 196, la notion d'un "fonds d'exploitation" n'a pas été utilisée pour représenter l'excédent de l'actif sur le passif dans les comptes financiers de l'exercice 1966. L'emploi de ce terme avait amené certains à penser que la totalité de ce montant était disponible comme fonds de roulement. Mais il n'en était rien, puisque ce "fonds" comprenait les contributions annoncées et autres sommes à recevoir. En conséquence, le Directeur général a proposé d'utiliser comme indicateur du fonds de roulement du FISE le "disponible", c'est-à-dire l'encaisse et les placements à court terme. Le Conseil d'administration a approuvé cette proposition.

193. Le Conseil d'administration avait décidé auparavant que le FISE devrait viser à avoir un "fonds d'exploitation" de 25 millions de dollars environ, étant entendu que ce montant pourrait varier entre 20 et 30 millions de dollars. Comme le disponible était en général inférieur de 7 à 10 millions de dollars à celui du "fonds d'exploitation", le Conseil d'administration a approuvé l'idée de fixer à 18 millions de dollars le plafond normal des fonds disponibles, étant entendu que ce montant pourrait varier entre 15 et 21 millions de dollars.

IV. RAPPORT DU COMITE DU BUDGET D'ADMINISTRATION

194. Le Conseil d'administration était saisi du rapport du Comité du budget d'administration (E/ICEF/AB/L.71) qui traitait des rapports financiers, du plan financier proposé pour 1967 et 1968 et du projet de budget des services d'administration et d'exécution. Ces questions sont examinées ci-après, à l'exception du plan financier qui est étudié plus haut aux paragraphes 181 à 193.

Rapport financier du FISE pour l'exercice 1966

195. Le Conseil d'administration a pris acte du fait que le Comité du budget d'administration avait examiné et approuvé le rapport financier et les états financiers du FISE pour l'exercice terminé le 31 décembre 1966 (E/ICEF/AB/L.69). Le Conseil d'administration a également pris acte du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le rapport financier et les états financiers (E/ICEF/AB/L.69/Add.1).

196. Les membres du Conseil ont été satisfaits de la nouvelle présentation du rapport financier. Dans ce rapport, les allocations étaient inscrites au passif; par ailleurs, la valeur des fournitures en entrepôt et en transit était indiquée séparément et le rapport donnait les chiffres correspondants pour l'exercice précédent. En outre, dans la nouvelle présentation, la notion de "Fonds d'exploitation" n'était plus utilisée pour représenter l'excédent de l'actif sur le passif (voir plus haut, par. 192).

197. En réponse à une question qui avait été posée au Comité, le Directeur général a déclaré qu'il avait parlé au Contrôleur de l'ONU de l'idée de confier la vérification intérieure des comptes du FISE au Service de vérification intérieure des comptes de l'ONU et qu'il comptait avoir de nouveaux entretiens avec lui à ce sujet afin de pouvoir soumettre une recommandation au Comité. Dans l'intervalle, l'effectif de la Section de la vérification intérieure des comptes du FISE avait été renforcé conformément aux suggestions du Comité des commissaires aux comptes (vérification extérieure) et un manuel de vérification des comptes avait été publié.

198. Les membres du Conseil d'administration se sont intéressés aux principes et pratiques que suit le FISE pour acheter les fournitures et le matériel destinés à l'aide aux projets, notamment à la façon dont il utilise les monnaies avec lesquelles il ne peut se procurer que certaines des fournitures dont il a besoin pour son assistance, à l'achat de fournitures produites localement, aux critères de qualité et au jeu de la concurrence avant la conclusion des marchés. Le Directeur général a déclaré qu'il présenterait un rapport au Conseil à ce sujet, à sa prochaine session, comme on le lui avait demandé.

Budget des services d'administration et d'exécution pour l'exercice 1967

199. Le Conseil d'administration a pris acte du fait que le Comité avait autorisé le Directeur général à virer des fonds du chapitre premier du budget des services d'administration et d'exécution pour l'exercice 1967 (Traitements, salaires et dépenses communes de personnel) au chapitre 2 (Autres dépenses et matériel et

installations), jusqu'à concurrence d'un montant de 50 000 dollars si la chose s'avérait nécessaire pour couvrir les besoins supplémentaires qui ne pouvaient être prévus au moment où le budget de l'exercice 1967 a été établi (E/ICEF/AB/L.71, par. 28 et 29).

Budget des services d'administration et d'exécution pour l'exercice 1968

200. Le Conseil d'administration a approuvé pour 1968 un montant brut de 3 141 000 dollars pour les services d'administration et un montant brut de 5 708 200 dollars pour les services d'exécution, soit un total de 8 849 200 dollars. Le montant total net du budget était de 8 029 200 dollars, déduction faite des recettes provenant des contributions du personnel et autres recettes. Le montant brut de l'augmentation par rapport au budget de 1967 était de 340 400 dollars, soit une augmentation de 4 p. 100 (E/ICEF/AB/L.68).

201. Bien que le volume de travail et le volume des dépenses fussent censés augmenter en 1967 et 1968, en raison des efforts déployés pour répondre au désir du Conseil d'administration de voir utiliser plus rapidement les recettes, le projet de budget des services d'administration et d'exécution pour l'exercice 1968 ne prévoyait d'augmentations que dans les secteurs où le volume de travail était censé continuer d'augmenter à l'avenir et où la nécessité d'accroître le personnel et les services était prévue avec certitude. Les trois principaux secteurs en question étaient le Bureau extérieur du FISE en Indonésie, qui avait été rouvert, les services extérieurs en Asie centrale méridionale, qu'il fallait renforcer, et le secteur de la conservation des aliments et des aliments riches en protéines, pour lequel il fallait prévoir des services supplémentaires dans les divers pays pour faire face à l'augmentation du volume de travail.

202. Le nombre des postes permanents dont le coût était couvert par le FISE était de 554. Il y avait, en outre, 279 postes locaux (45 postes d'administrateur national et 234 autres postes) dont le coût serait couvert par les gouvernements bénéficiaires. Le total serait donc de 833. Le nombre de postes du siège était de 198 (70 postes internationaux et 128 postes locaux). Le nombre de postes des services extérieurs était de 635 (128 postes internationaux et 507 postes locaux). Par rapport à 1967, le budget prévoyait une augmentation nette de 9 postes internationaux, de 11 postes locaux dont le coût était couvert par le FISE et de 52 postes locaux dont le coût était couvert par les gouvernements bénéficiaires. Six postes inscrits au budget de 1967 avaient été transférés au budget du Centre d'emballage et d'entreposage de Copenhague pour l'exercice 1968 (voir par. 210).

203. Le Directeur général a été invité à poursuivre les efforts qu'il déploie pour obtenir des gouvernements bénéficiaires des contributions servant à couvrir les dépenses locales d'administration des services extérieurs du FISE afin de réduire le montant des subventions que doit verser le FISE.

204. Le Conseil a noté que la proportion des dépenses d'administration par rapport aux dépenses totales était estimée à 7 p. 100 pour les exercices 1967 et 1968, alors qu'elle avait été de 7,4 p. 100 en 1966. La proportion des dépenses des services d'exécution par rapport aux dépenses totales était estimée à 12 p. 100 pour 1967 et à 11 p. 100 pour 1968, alors qu'elle avait été de 12,2 p. 100 en 1966. Une délégation s'est déclarée déçue de ce que ces proportions n'aient pas baissé davantage; plusieurs autres ont estimé que ces pourcentages étaient normaux, étant

donné la nécessité de faire face à des programmes plus vastes et plus complexes et l'augmentation de dépenses qu'avait entraînée le changement de locaux. Tout en partageant ce point de vue, une délégation a déclaré qu'il ne fallait ménager aucun effort pour éviter que ces pourcentages n'augmentent à l'avenir.

205. On a fait observer que les dépenses "opérationnelles" du FISE étaient comparables aux dépenses "de programmes" de certains autres organismes, puisqu'elles sont consacrées à des activités des services extérieurs qui sont indispensables pour assurer l'utilisation la plus efficace de l'aide matérielle fournie par le FISE et, de plus en plus souvent, pour fournir des services consultatifs et autres relatifs aux projets. On a fait observer aussi que lesdites proportions ne pouvaient être considérées comme un étalon sûr pour mesurer l'efficacité des activités du FISE. Pour telle ou telle année, ces proportions varient davantage en fonction des sommes dépensées pour l'assistance qu'en fonction des sommes plus faibles et moins variables dépensées pour les services d'administration et d'exécution. On a estimé que le meilleur moyen de faire baisser ces proportions serait d'augmenter les dépenses consacrées aux activités d'assistance. Chaque dollar supplémentaire provenant des recettes du FISE pouvait être utilisé plus rapidement, grâce au plan financier adopté par le FISE depuis quelques années.

206. Le Directeur général a informé le Conseil que, depuis la dernière session du Conseil d'administration, il s'était enquis à nouveau de la possibilité d'obtenir des locaux gratuits lorsque le présent bail des locaux actuellement occupés par le siège du FISE viendrait à expiration, en 1971. Le Directeur général a estimé que la seule possibilité pratique à cet égard dépendait de la solution qui serait donnée au problème plus vaste qui consistait à trouver des locaux supplémentaires pour l'ensemble des services et organes de l'ONU. Ce problème avait été examiné par l'Assemblée générale à sa vingt et unième session et continuait d'être étudié par le Secrétaire général qui ferait rapport à ce sujet à l'Assemblée à sa vingt-deuxième session. Le Directeur général avait appelé l'attention du Secrétaire général sur les besoins du FISE en locaux, besoins dont le Secrétaire général tenait compte dans l'élaboration de ses plans.

207. Le Conseil d'administration a adopté la résolution ci-après :

A

Projet de budget des services d'administration
et d'exécution pour l'exercice 1968

Le Conseil d'administration décide

1. D'approuver, pour l'exercice 1968, les crédits ci-après qui s'élèvent à 8 849 200 dollars au total pour les services d'administration et d'exécution :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Chapitre 1 : Traitements, salaires et dépenses communes de personnel	7 377 900
Chapitre 2 : Autres dépenses et matériel et installations	<u>1 471 300</u>
<u>Total des crédits</u>	<u>8 849 200</u>

2. D'autoriser le Directeur général à gérer comme un tout les crédits ouverts à chacun des chapitres premier et 2. Le Directeur général ne peut virer de crédits d'un chapitre à l'autre sans l'autorisation préalable du Comité du budget d'administration.

B

Prévisions de recettes pour l'exercice 1968

Le Conseil d'administration décide

D'approuver, pour l'exercice 1968, des prévisions de recettes s'élevant à 820 000 dollars au total et se répartissant comme suit :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Recettes provenant des contributions du personnel (montant net)	810 000
Autres recettes	<u>10 000</u>
<u>Total des recettes</u>	<u>820 000</u>

C

Exécution du budget pour l'exercice 1968

Le Conseil d'administration décide

Que, pour l'exercice 1968, les dépenses des services d'administration et d'exécution qui s'élèvent à 8 849 200 dollars au total seront couvertes comme suit :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
A la session de juin 1967, par une allocation de ...	4 424 600
A la session de juin 1968, par une allocation de ...	<u>4 424 600</u>
<u>Total des dépenses prévues</u>	<u>8 849 200</u>

208. Le Conseil d'administration a alloué un montant de 4 254 400 dollars pour couvrir les dépenses des services d'administration et d'exécution du deuxième semestre de 1967 et un montant de 4 424 600 dollars pour couvrir ces dépenses pendant le premier semestre de 1968.

Projet de budget du Centre d'emballage et d'entreposage de Copenhague

209. Le Centre d'emballage et d'entreposage du FISE situé dans le port franc de Copenhague a été créé en 1963 pour faciliter l'achat en gros de certaines fournitures. Ces fournitures sont entreposées au Centre et sont groupées avec d'autres articles, de manière à constituer souvent des "séries" types d'articles à expédier ensemble pour des projets. Les frais d'exploitation du Centre n'exigent pas une allocation de fonds distincte car ils sont imputés sur les

allocations faites pour les projets sous forme de surtaxe (actuellement de 10 p. 100) sur le prix d'achat des fournitures au départ de l'usine. Les années précédentes, le Comité du budget d'administration examinait déjà les activités du Centre, mais pour la première fois cette année, il était saisi d'un projet de budget détaillé. Le Directeur général a jugé souhaitable d'instituer cette pratique vu l'ampleur prise par les opérations du Centre.

210. Les prévisions de dépenses du Centre pour 1968 présentées par le Directeur général s'élevaient au total à 706 500 dollars. Au cas où les opérations du Centre n'atteindraient pas l'objectif prévu, les dépenses seraient plus faibles, mais il se pourrait aussi qu'il soit nécessaire de majorer la surtaxe. On évaluait à 70 personnes le nombre d'employés nécessaires. Sur ce nombre, 43 travailleurs manuels seraient employés sous contrat par l'Administration du port franc qui serait remboursée par le FISE. Les 27 autres postes (2 administrateurs internationaux et 3 administrateurs nationaux, 20 agents des services généraux et 2 contremaîtres d'entrepôt) seraient à l'avenir tous occupés par du personnel du FISE. Sur ce total, 2 postes d'administrateur international, 3 postes d'administrateur national et 1 poste d'agent des services généraux étaient inscrits auparavant aux tableaux d'effectifs pour l'Europe et l'Afrique du Nord figurant dans le projet de budget des services d'administration et d'exécution pour 1967; les personnes occupant ces postes étaient déjà employées sous contrat par le FISE.

211. Le Conseil d'administration a approuvé le projet de budget du Centre présenté par le Directeur général dans le document E/ICEF/AB/L.68/Add.1.

Fonds des cartes de voeux

212. Le Conseil d'administration a pris acte du fait que le Comité avait examiné et approuvé le rapport financier du Fonds des cartes de voeux pour la campagne de 1965, portant sur la période allant du 1er septembre 1965 au 30 avril 1966 (E/ICEF/AB/L.65). Le Conseil a également pris acte du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le rapport financier (E/ICEF/AB/L.65/Add.1).

213. A sa session de mai 1966, le Conseil d'administration du FISE avait décidé que l'exercice financier du Fonds des cartes de voeux se terminerait désormais le 30 avril et non plus le 31 août. Le rapport portait donc sur une période de huit mois.

214. Le bénéfice net de la campagne de 1965 était de 3,2 millions de dollars, soit une augmentation de 1,1 million de dollars par rapport au bénéfice net de la campagne précédente imputable au fait que les ventes de cartes et de calendriers avaient atteint les chiffres records de 46,5 millions et 460 000, respectivement.

215. Le Conseil a noté que, pour augmenter le montant des recettes qui pouvaient être utilisées de bonne heure dans l'année, comme l'exigeaient les plans financiers adoptés, il serait souhaitable de recouvrer plus rapidement les recettes provenant du Fonds des cartes de voeux.

216. Le Comité a prié le Secrétariat d'étudier la possibilité de préparer le rapport financier sur la dernière campagne de vente des cartes de voeux pour la session du Conseil d'administration qui se tenait normalement en mai ou en juin.

On a signalé qu'il faudrait pour cela que l'exercice financier se termine en février ou en mars et que les comités nationaux pour le FISE s'efforcent d'obtenir plus tôt les rapports sur les ventes des postes dépositaires. La question serait examinée à la session de 1968 compte tenu des différentes possibilités qui auraient été étudiées dans le courant de l'année. En attendant, le Secrétariat présenterait au Conseil d'administration, à sa session de 1968, un rapport intérimaire sur la campagne de 1967 qui prendrait fin le 30 avril, ce qui serait la meilleure façon de répondre aux besoins du Conseil, s'il se révélait impossible de faire en sorte que l'exercice fiscal se termine plus tôt.

217. Le Conseil d'administration a approuvé la proposition du Directeur général de virer à la masse commune des ressources, au 1er janvier 1968, 2 millions de dollars de bénéfices accumulés provenant du Fonds des cartes de voeux (voir par. 180). A partir de 1968, les frais de production du Fonds des cartes de voeux seraient couverts entièrement par le Fonds de roulement du FISE et non plus par prélèvement sur un fonds de roulement distinct constitué par les bénéfices du Fonds des cartes de voeux.

218. Des questions ont été posées au Comité au sujet du choix de compositions à reproduire sur les cartes qui permettraient de toucher un plus large public, de la nécessité de faire davantage d'études de marchés pour déterminer quelles étaient les cartes qui se vendraient bien et de la nécessité d'améliorer la liaison avec les comités nationaux. Le Secrétariat a indiqué ce qu'il envisageait de faire pour répondre à ces critiques. En coopération avec les comités nationaux qui le souhaiteraient, le Secrétariat mettrait à l'essai en 1968 une sélection "classique" (c'est-à-dire que l'on reproduirait des oeuvres d'artistes du passé parmi lesquelles on trouverait un plus grand nombre de compositions concernant les fêtes de Noël et des thèmes chrétiens) en plus des compositions d'artistes contemporains. Le Secrétariat renforcerait aussi la liaison avec les comités nationaux. Lors de l'examen du rapport du Comité au Conseil d'administration, on a signalé que les compositions actuellement reproduites sur les cartes de voeux avaient attiré une clientèle déterminée et que si l'on devait certes s'efforcer de vendre davantage de cartes, il ne fallait pas risquer de perdre cette clientèle.

219. A l'occasion de l'examen du projet de budget du Fonds des cartes de voeux pour la campagne de 1967 (E/ICEF/AB/L.67), le Conseil a noté que le Comité du budget d'administration était saisi, en outre, d'un rapport intérimaire sur une étude de la gestion du Fonds des cartes de voeux effectuée par le Service organisation et méthodes de l'ONU. Cette étude avait été faite à la demande du Directeur général, après que le Conseil eut examiné, à sa session de mai 1966, la nécessité d'améliorer l'organisation et le fonctionnement du Fonds des cartes de voeux compte tenu des observations faites par le Comité des commissaires aux comptes au sujet du rapport sur la campagne de 1964. Le projet de budget du Fonds des cartes de voeux pour la campagne de 1967 devait permettre d'améliorer la comptabilité, l'administration et le financement des opérations, de la direction des ventes, de la publicité et des activités concernant la recherche de compositions à reproduire sur les cartes de voeux. Les membres du Comité ont accueilli avec satisfaction cette étude qui, à leur avis, indiquait un certain nombre d'améliorations possibles, dont certaines avaient déjà été effectuées.

220. Le chiffre de ventes à atteindre pour la campagne de 1967 était de 60 millions de cartes, contre 50 millions de cartes vendues en 1966. Pour disposer d'articles qui puissent se vendre toute l'année, le Comité des Etats-Unis pour le FISE mettrait

en vente en 1968 huit reproductions artistiques, dans les dimensions originales, de compositions utilisées pour les cartes de voeux.

221. Le Conseil d'administration a pris acte du fait que le Comité avait approuvé le budget du Fonds des cartes de voeux pour la campagne de 1967 (1er mai 1967-30 avril 1968) représentant un total de 2 585 600 dollars (montant brut) que le Directeur général avait présenté dans le document E/ICEF/AB/L.67. En outre, le Comité avait autorisé le Directeur général à dépenser, au besoin, un montant supplémentaire représentant au maximum 15 p. 100 du montant brut du budget pour couvrir les frais supplémentaires qu'entraînerait le développement de la production et des ventes, au cas où la demande avant et pendant la campagne semblerait dépasser les prévisions actuelles et à virer, le cas échéant, des crédits d'un compte budgétaire à un autre. Comme il fallait contracter des engagements pour la campagne de 1968 avant le début de l'exercice financier (1er mai 1968), le Comité avait autorisé le Directeur général à dépenser un montant de 1 250 000 dollars au maximum à titre d'avance sur le budget de 1968.

222. Le Conseil a adressé ses vifs remerciements aux comités nationaux pour le FISE, aux nombreuses autres organisations, aux dizaines de milliers de volontaires et aux artistes qui font don de compositions pour les cartes et qui tous, par leurs efforts, assurent le succès de la campagne.

V. QUESTIONS DIVERSES

Expression de reconnaissance au Comité national canadien du FISE

223. Le Conseil a exprimé sa reconnaissance au Comité national canadien du FISE qui a aimablement invité les représentants du Conseil à se rendre au "Rendez-vous Expo-67" du FISE. Cette occasion spéciale, qui a eu lieu à Montréal (Canada) du 1er au 3 juin, a permis aux représentants du Conseil d'administration de rencontrer de nombreux travailleurs bénévoles du Comité national canadien du FISE et de s'entretenir avec eux.

Hommage au Directeur général adjoint chargé des programmes

224. Le Conseil a rendu hommage à Mme Adelaide Sinclair, dont les fonctions de Directeur général adjoint chargé des programmes qu'elle exerce depuis 1957 se terminent à la fin de septembre 1967. Mme Sinclair est associée aux travaux du FISE depuis 1947, époque à laquelle elle a représenté son gouvernement au Conseil d'administration et a présidé les travaux du Comité du programme et du Conseil d'administration. Mme Sinclair a apporté une contribution inappréciable à la mise au point des politiques du FISE et à la nature de son organisation. Le Conseil a appris avec plaisir du Directeur général que Mme Sinclair avait accepté d'agir de temps à autre comme consultante auprès du FISE.

Organisation de la session du Conseil d'administration de 1969 au Chili

225. Le Conseil d'administration a accepté avec gratitude l'invitation du Gouvernement chilien qui lui a proposé de tenir sa session de 1969 à Santiago. Le Gouvernement chilien avait généreusement accepté de prendre à sa charge les frais supplémentaires qui en résulteraient pour le FISE et qui sont estimés à 80 000 dollars, et de fournir également des installations et services de conférence (E/ICEF/CRP/67-31). Conformément à la pratique établie, les frais de voyage et l'indemnité de subsistance journalière des représentants du Conseil participant à la session seraient à la charge des gouvernements respectifs.

226. L'un des gros avantages que présentait pour le Conseil le fait de se réunir ailleurs qu'au siège était que les représentants avaient ainsi l'occasion de participer avant la session à des voyages d'observation qui leur donnaient une connaissance de première main des problèmes et des programmes intéressant l'enfance. Le Secrétariat devait déterminer quels étaient les gouvernements de pays américains qui souhaiteraient inviter de petits groupes de représentants du Conseil à participer avant la session à des voyages d'observation d'une semaine. Comme dans le cas des voyages d'observation qui avaient précédé les sessions tenues en Asie et en Afrique en 1964 et en 1966 respectivement, on comptait que les gouvernements d'accueil prendraient à leur charge les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des représentants du Conseil pendant leur séjour dans leurs pays respectifs. Le Secrétariat avait l'intention de mettre au point des plans détaillés pour cette session en consultation avec le Gouvernement chilien et avec d'autres gouvernements intéressés de la région ainsi qu'avec les membres du Bureau du Conseil d'administration et présenterait un rapport à ce sujet au Conseil à sa session de 1968.

ANNEXES

ANNEXE I

REPRESENTATION

Membres du Conseil

<u>Président :</u>	M. Joseph W. Willard (Canada)
Afghanistan	M. Mir Abdul Wahab Siddiq, M. Mohammed Anwar Anwarzai
Australie	M. John Robert Kelso
Belgique	M. Hilaire Willot
Brésil	le Dr Rinaldo de Lamare, M. José Jerônimo Moscardo de Souza
Bulgarie	le Dr Sibilla Radeva
Chili	le Dr Conrado Ristori, Mlle Elsa Wiegold
Chine	M. Pao-Yi Tsao
Equateur	M. Hugo Jativa
Etats-Unis d'Amérique	M. P. F. Delliquadri, le Dr Katherine Bain, Mlle Blanche Bernstein, M. David Squire
Ethiopie	M. Yohannes Tseghe
France	le Dr Raymond Mande, Mlle Anne-Marie Hypsmann
Inde	M. M. Ramakrishnayya, M. L. N. Piparsana, M. N. N. Jha
Israël	Mme Zena Harman
Maroc	le Dr Abdel Hamid Benyakhlef
Pakistan	le colonel Ziauddin Khan, Mme M. G. Dastgir
Pérou	M. George Fernandini
Philippines	le Dr Clemente Gatmaitan, M. Fred Tiongson
Pologne	le Dr Boguslaw Kozusznik, M. Mieczyslaw Bulawa
République arabe unie	M. Mahmoud Aboul Nasr
République fédérale d'Allemagne	le Dr Wolf-Dietrich Germer, M. Georg von Broich-Oppert, M. Peter Truhart
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. N. Leach, le lieutenant-colonel D. S. F. Bult-Francis, Mlle Barbara Richards
Sénégal	le Dr Gabriel Senghor
Suède	M. Nils Thedin, Mlle Lisa Mattson
Suisse	M. Bernard Turrettini, M. Yves Robert Moret, Mlle Andrée Lappé
Thaïlande	le Dr Boon Suvarnasara, M. Chua Sariman, M. Wanchai Sirirathana
Tunisie	M. Mohamed Beyrakdar, le Dr Taieb Hachicha, M. Ali Jerad
Turquie	le Dr Ihsan Dogramaci, Mme Filiz Dinçmen, M. Argun Ozer
Union des Républiques socialistes soviétiques	le Dr Fedor Zakharov, le Dr G. I. Avdeev, M. Y. I. Karnakov
Yougoslavie	le Dr Svetomir Jaukovic, M. Jokas Brajovic, M. Zoran Lazarevic

Observateurs envoyés par des gouvernements

Cameroun	M. Joseph N. Owono, M. Johnson Ndimbie,
Canada ^{a/}	M. Elias Bah Chamfor
	M. Brian J. Iverson, M. Paul Callaghan,
	Mlle Mary C. Fletcher
Danemark	M. H. Schmiegelow
Indonésie	Mme Anak A. Muter
Pays-Bas	Mlle J. C. Ferringa
Roumanie	M. Georghe Popa
Rwanda	M. Etienne Munyeshuli

Organisation des Nations Unies

Division du développement social	M. Kurt Jansson, M. J. Iliovici,
	Mlle Phyllis Burns, Mlle Aida Gindy
Division de la population	Mlle Gwendolyn Johnson
Section de la condition de la femme	Mme Margaret Bruce, Mme L. Shahani
Programme alimentaire mondial	M. Marc Nerfin

Institutions spécialisées

Organisation internationale du Travail (OIT)	Mme M. E. Tanco de Lopéz
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	M. Morris A. Greene, le Dr Léon-Marie André, M. Philip R. Thomforde
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	M. J. F. McDougall, M. Sayad Osman, M. Conrad Oppen
Organisation mondiale de la santé (OMS)	le Dr Lucien Bernard, le Dr B. Bosley, le Dr Estella Budiansky, le Dr R. L. Coigney, le Dr Stanislas Flache, le Dr G. Sambasivan, le Dr L. Thomen, le Dr W. Winnicka

^{a/} Le représentant du Canada étant le président du Conseil d'administration, les autres membres de la délégation canadienne ont suivi les travaux en qualité d'observateurs envoyés par leur gouvernement.

Organisations non gouvernementales

Alliance internationale des femmes - droits égaux, responsabilités égales	Mme Margaret R. Bender
Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines	Mlle Leila Anderson, Mme Laurence Rockefeller
Association mondiale des guides et des éclaireuses	Mme Edward F. Johnson
Comité international catholique des infirmières et assistantes médico-sociales	Mlle Dorothy Kelly
Commission des églises pour les affaires internationales	Mme Robbins Strong
Conseil consultatif d'organisations juives	Mme Hélène Kadane
Conseil international des femmes	Mme Margaret Forsyth
Conseil international des femmes juives	Mme K. Plaut
Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales	Mme Esther Hymer
Fédération internationale des femmes diplômées des universités	le Dr Dorothy Stratton
Fédération internationale des producteurs agricoles	Mme Logan Billingsley
Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté	Mme Kathryn Pittman
Ligue des sociétés de la Croix-Rouge	Mme John Sheppard, Mme Eric Archdeacon
Organisation internationale des femmes sionistes	Mme Evelyn Sommer
Pan Pacific and South-East Asia Women's Association	Mme Gladys M. Bradley, Mme Catherine Bryan
Service social international	Mme Michael Harris
Société internationale pour la réadaptation des handicapés	Mme Dorothy Warms, Mme Jean Holke
Union internationale contre le péril vénérien et les tréponématoses	Mme Josephine Tuller
Union internationale de protection de l'enfance	Mlle Cairine B. M. Wilson, le Dr Gunnar Dybwad
Union internationale des organismes familiaux	Mme Elizabeth Collins
Union mondiale des femmes rurales	Mme Eleanor Roberts, Mme Drevonia Schmidt
Union mondiale des organisations féminines catholiques	Mlle Alba Zizzamia
Union mondiale pour le judaïsme libéral	Mme Abram V. Goodman

Comités nationaux pour le FISE

Belgique	M. Hilaire Willot ^{b/}
Canada	Mme Sylvia Lamothe, M. Paul Ignatieff
Espagne	le Dr Juan Bosch Marín
Etats-Unis d'Amérique	Mme Helenka Pantaleoni
Pologne	le Dr B. Kozusznik ^{b/} , M. M. Bulawa ^{b/}
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	le lieutenant-colonel D. F. C. Bult-Francis ^{b/}
Suède	M. Nils Thedin ^{b/}
Yougoslavie	le Dr Svetomir Jankovic ^{b/} , M. Jokas Brajovic ^{b/}

^{b/} Egalement membre de la délégation envoyée par son gouvernement à la session.

ANNEXES II, III et IV

Note. Pour l'annexe II (Description des projets pour lesquels une aide a été approuvée en juin 1967), l'annexe III (Engagements et allocations approuvés par le Conseil d'administration en juin 1967) et l'annexe IV (Contributions versées au FISE), voir le texte anglais du présent rapport.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.